

Le mot du recteur



Depuis le 1er juillet, la France assure pendant six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Cette rentrée scolaire 2008 s'effectue donc sous la constellation des 12 étoiles du drapeau de l'Union et je suis heureux qu'il en soit ainsi pour notre académie.

Je ne convoquerai pas l'histoire pour démontrer que depuis toujours Toulouse et sa région jouent ce rôle d'isthme européen, passage obligé vers le nord, porte des sud. Notre culture, notre habitat, notre économie ont été façonnés par la circulation des hommes et des idées, bien avant l'irruption de l'Internet dans notre quotidien.

L'Europe est pour nous un formidable atout que j'entends jouer pleinement dans cette académie.

Les six mois de présidence sont une invitation à évaluer tout le travail fait dans nos établissements, et dans le même temps à ouvrir notre espace à des dimensions nouvelles, lieux de confrontation, d'expérimentation, d'enrichissement mutuel.

Depuis l'élection du Président de la République, le ministre de l'Éducation nationale a ouvert de nombreux chantiers qu'il était indispensable de mener de front ; cette rentrée sera celle de la mise en place effective d'un grand nombre de réformes.

L'élève est mis au centre de cette démarche innovante.

La réforme des programmes et des rythmes scolaires dans le premier degré, suivie logiquement par celle des collèges et des lycées y compris professionnels, le souci plus affirmé que jamais de favoriser le succès de chacun en accompagnant les élèves en difficulté en sont des signes manifestes. Je ne détaillerai pas ici tous les dispositifs mis en place après la classe, pendant les vacances...

S'il fallait ne retenir qu'un mot clé pour les années à venir et particulièrement pour cette année scolaire 2008-2009, c'est bien celui de *réussite*.

Cependant, éduquer c'est aussi repousser les limites de notre horizon : l'école invite à affiner le regard porté sur le monde et sur l'autre par la connaissance, par l'échange.

Le travail des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative, auxquels je rends hommage ici, va bien au-delà de la simple acquisition de savoirs ; il structure l'enfant et l'adolescent, l'introduit dans une dimension qui dépasse les limites de son foyer: celle de la nation et aujourd'hui celle de l'Europe.

Notre système éducatif est en prise directe avec cette réalité et pour s'en convaincre, il n'est que de se reporter à la fiche de présentation des événements académiques suscités par la présidence française et organisés dans nos huit départements. Tous les thèmes recourent l'actualité concrète de notre projet académique et les grands enjeux d'une éducation moderne dans une région fortement contrastée et attractive.

Avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, je formule des vœux pour cette nouvelle année scolaire qui marquera une étape décisive dans la construction d'un vaste espace européen, espace de paix et de liberté, espace de découverte et de réussite pour nos élèves et nos étudiants.

Olivier Dugrip
Recteur de l'académie de Toulouse
Chancelier des universités

Sommaire

Accompagnement éducatif

Aide personnalisée dans le premier degré

Apprentissage

Bilan du projet académique

Carte des formations

Carte scolaire

Chiffres Clés

Contractualisation académie / établissements

Dispositif d'accueil des élèves dans le premier degré (service minimum)

Dispositifs relais

Ecole – Entreprise

Egalité Filles / Garçons

Ent

Esprit banlieue

Europe

Evaluation des élèves

Handicapés

Illettrisme

Langues et cultures régionales

Livret de connaissances et de compétences

Maitrise de la langue

Moyens de rentrée

Orientation

Pratiques artistiques et culturelles

Prévention de la violence et des discriminations

PPRE

Réforme de l'école primaire

Rénovation de l'apprentissage des langues

Rénovation de la voie professionnelle

Résultats

Santé scolaire

Stages de remise à niveau

Vacances scolaires

Acompagnement éducatif

Expérimenté à partir de novembre 2007 dans les collèges de **l'éducation prioritaire**, **l'accompagnement éducatif** est généralisé à la rentrée scolaire 2008 à tous les collèges et étendu à toutes les écoles de l'éducation prioritaire.

Il offre aux enfants volontaires, avec l'accord de leur famille, deux heures d'activités en dehors des heures scolaires, le plus souvent après la sortie, parfois durant la pause méridienne ou dans un horaire journalier aménagé en fonction de la situation locale.

Les objectifs

- Proposer à tous les élèves de bénéficier, sur la base du volontariat, d'un dispositif de prise en charge éducative complémentaire au temps de classe ;
- Contribuer à l'égalité des chances en offrant à ceux qui n'en disposent pas, des conditions d'accompagnement favorables à leur développement éducatif, personnel et scolaire ;
- Renforcer l'ensemble des moyens de lutte contre l'échec scolaire en élargissant les possibilités d'aide aux élèves qui présentent des difficultés.

Les activités

Trois types d'activités sont proposés aux élèves, conduits par des enseignants volontaires ou des assistants d'éducation

L'aide aux devoirs qui permet aux enfants d'organiser leur travail sur la semaine, la répartition des moments consacrés aux leçons, aux exercices et aux devoirs, dans chaque discipline, de devenir autonomes et responsables dans ce domaine, et de recevoir les explications complémentaires nécessaires à la compréhension des sujets étudiés.

Particulièrement importante en 6^{ème}, pour que les enfants s'adaptent à l'enseignement reçu dans plusieurs disciplines, cette aide est aussi efficace tout au long du collège pour améliorer les résultats, entretenir et développer la motivation pour les études, pallier à des difficultés momentanées et éviter tout décrochage.

L'Education nationale offre ainsi, dans l'école, de manière gratuite, une aide aux devoirs qui n'était jusqu'ici accessible que de manière payante, en dehors de l'école. La plus large coopération est mise en œuvre avec les collectivités ou les associations déjà présentes dans ce service offert aux familles.

Des activités sportives organisées par l'association sportive de l'établissement, en partenariat avec certains clubs qui disposent d'encadreurs brevetés d'état.

Cela permet d'élargir l'éventail des activités sportives offertes, en ouvrant des disciplines moins fréquentes (badminton, tennis, golf, cheval, arts du cirque...) et d'amener ainsi à une pratique sportive des garçons et des filles qui ne s'y intéressaient pas jusqu'ici.

Cela renforce également la coopération entre les associations sportives des établissements et des clubs, et, en conséquence, le parcours et l'engagement sportifs des élèves.

Cette offre gratuite, dans l'école, amène des enfants, qui ne pouvaient accéder à une pratique sportive pour des raisons de moyens ou de distance, à connaître ces activités nécessaires à leur croissance et à leur épanouissement.

Le ministère de la jeunesse et des sports est partenaire de l'Education nationale pour le financement de l'intervention des clubs et du matériel des associations sportives des établissements.

Des activités artistiques et culturelles, éventuellement en partenariat avec des centres culturels, des lieux culturels et patrimoniaux, des collectivités et des associations...

Ces activités permettent de réunir les apports de différentes disciplines (lettres, arts, histoire, sciences, langues), d'aller à la rencontre d'événements artistiques, à la découverte du patrimoine ou de partenaires lointains (concours d'écriture avec l'Espagne...), et de mettre en œuvre des projets attractifs, basés sur la responsabilité des enfants dans des situations complexes et exigeantes.

Elles développent la confiance en soi, la motivation, l'ouverture aux autres, l'apprentissage de la coopération, le sens du travail en projet, en particulier au moment si important de l'adolescence.

Le ministère de la culture, la région, les départements, les communes, les grands établissements culturels (musée des abattoirs, musée d'histoire naturelle, scènes nationales,...) partenaires habituels de l'Education nationale dans le domaine de la culture, trouvent dans l'accompagnement éducatif des opportunités nouvelles d'appuyer l'éducation culturelle des jeunes tout en fidélisant de nouveaux publics.

Là encore, la gratuité de cette offre, sa disponibilité dans l'école ou à partir de l'école, la médiation organisée vers les enjeux et les espaces culturels permet à beaucoup d'enfants qui n'y avaient pas facilement accès, une découverte et un parcours culturel personnels.

L'accompagnement éducatif doit aussi favoriser l'accès des élèves aux **techniques usuelles de l'information et de la communication**, leur permettre une utilisation riche et variée des outils numériques en sollicitant les moyens mis à disposition dans les centres de documentation et d'information (CDI) des collèges.

*Cette année 609 enfants ont été concernés, soit environ un élève sur cinq mobilisé, 378 intervenants (enseignants ou assistants d'éducation) pendant 6851 heures avec le soutien des directions de la jeunesse et des sports, de clubs sportifs et d'associations.
Crédits pédagogiques : 420 000 €*

Rentrée scolaire 2008

- généralisation à tous les collèges ;
- mise en place dans les écoles élémentaires en éducation prioritaire ;
- mise en place dans les 200 lycées du *dispositif expérimental de réussite scolaire*.

Pour l'académie de Toulouse : LGT Rive Gauche, LP du Mirail, Lycée LGT Toulouse-Lautrec, LGT Berthelot à Toulouse, LP Jean-de-Prades à Castelsarrasin et LP Clément de Pémillé à Graulhet.

Aide personnalisée dans le premier degré

Objectifs

- Promouvoir l'égalité des chances ;
- Permettre à tous les élèves d'acquérir la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences ;
- Prendre en charge la difficulté scolaire.

Organisation

Diverses modalités d'aides aux élèves en difficulté sont mises en œuvre dans les classes :

- **Différenciation pédagogique** conduite au sein de la classe
- **Accompagnement** par le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficulté.
- **Les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) :**
«La loi du 23 avril 2005 prévoit, dans son article 16, qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école propose aux parents de l'élève de mettre en place un PPRE »
« Le PPRE répond aux difficultés de l'élève. Formalisé dans un document, il précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité. »
- **Stages de Remise à niveau**
 - Afin d'apporter de nouvelles modalités de réponse au traitement de la difficulté scolaire, **l'Éducation nationale met en place un dispositif de stages de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires pour les élèves qui en ont besoin. Ces stages se déroulent à trois périodes de l'année (pour une durée de 15 heures à raison de 3 heures par jour), durant l'une des semaines des vacances de printemps, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été.**
 - Ce service est proposé par les enseignants des écoles, aux élèves de CM1 et de CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et mathématiques.
 - l'effectif des groupes bénéficiant de ces stages n'excède pas six élèves.
 - Les actions pédagogiques sont conçues à partir d'un bilan de compétences en français et mathématiques établi par l'enseignant de la classe d'origine.
- **Réorganisation du temps d'enseignement scolaire**
Suite au décret 2008-463 du 15/05/2008, la durée de la semaine scolaire est de 24 h d'enseignement scolaire. **Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier en outre de 2h d'aide personnalisée.**
Organisation : le conseil des maîtres propose à l'IEN l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée comprenant le repérage, l'organisation hebdomadaire et les modalités d'évaluation en termes de progrès des élèves. Ce dispositif arrêté par l'IEN est inscrit au projet d'école.

Moyens humains et financiers

- Aides classiquement en cours au sein des écoles :
 - Enseignant de la classe pour différenciation
 - Enseignants spécialisés titulaires d'un CAPASH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) pour le RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ;
- Les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) :
 - Enseignant de la classe et éventuellement RASED
- Stages de Remise à niveau
 - Stages conduits par enseignants du premier degré volontaires, rémunérés en heures supplémentaires Réorganisation du temps d'enseignement scolaire
 - Enseignant de la classe

Échéances

- **Stages de Remise à niveau**
 - Ils ont été initiés à l'occasion des vacances de printemps
 - Ils sont organisés durant les mois de juillet et août

- **Réorganisation du temps d'enseignement scolaire**
 - Elle prend effet dès la rentrée 2008 - 2009

Observations

- **Stages de Remise à niveau**

Ils sont mis en œuvre de diverses manières en fonction des collectivités qui proposent ou non des locaux scolaires

Apprentissage

Fondé sur le transfert de compétence par les tuteurs , il offre aux jeunes un itinéraire concret pour acquérir à la fois connaissance théorique et aptitude pratique pour maîtriser un métier, pour comprendre l'entreprise, acquérir les savoir-faire indispensables et ainsi accroître leurs aptitudes à être plus rapidement intégrés dans les entreprises.

La création du réseau de l'apprentissage en lycée autour des centres de formation d'apprentis (CFA) départementaux des lycées et des Unités de Formation par Apprentissage qui y seront rattachées doit favoriser le développement de l'apprentissage au sein de l'Education nationale.

Ce réseau doit s'enrichir des formations suivantes à la rentrée 2008 :

- BTS mécaniques des automatismes industriels au CFA départemental de l'éducation nationale du Tarn-et-Garonne (Lycée Bourdelle de Montauban) ;
- Titre Professionnel installateur de câblés en télécommunication au CFA départemental de l'Education nationale du Gers (Lycée professionnel Clément Ader de Samatan) ;
- CAP tri et acheminement du courrier au CFA départemental de l'Education nationale de la Haute-Garonne pour les lycées du tertiaire (Lycée Professionnel du Mirail à Toulouse) ;
- Mention complémentaire services financiers au CFA départemental de l'éducation nationale de la Haute-Garonne pour les lycées du tertiaire (Lycée Professionnel du Mirail à Toulouse) ;
- Mention complémentaire cuisine allégée au CFA départemental de l'Education nationale du Lot (Lycée Professionnel hôtelier de Souillac).

Un tel dispositif installé dans les lycées permet aux établissements de l'Education nationale de répondre aux attentes et aux projets des jeunes en formation. Le cadre pédagogique des structures de la formation initiale doit être conçu pour accueillir des élèves, des apprentis ou des stagiaires de la formation continue.

Deux expérimentations en BTS et en baccalauréat professionnel conduites par les équipes des Centres de Formation d'Apprentis Jolimont, des Groupement d'ETablissements (GRETA) Toulouse et Garonne, associés au lycée de Déodat-de-Séverac et au lycée professionnel Bayard se poursuivront pendant l'année scolaire 2008 - 2009.

L'année scolaire prochaine verra également une évolution des dispositifs de préapprentissage visant l'accueil prioritaire d'élèves de 15 ans. C'est ainsi que les parcours d'initiation aux métiers (PIM) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) seront reconduits. **Un nouveau dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) est créé**, deux classes de ce type seront ouvertes dans deux lycées professionnels de l'académie, Le Sidobre à Castres et Saint-Vincent de Paul à Tarbes.

Ces dispositifs accueillent, sous statut scolaire, des élèves dont le projet est de découvrir les métiers dans un cadre pédagogique associant formation scolaire et découverte des métiers en entreprise.

Bilan du projet académique

Le projet académique 2005-2008 était centré sur la réduction des inégalités dans un contexte où les excellents résultats des élèves de l'académie masquent une grande disparité des performances sur un territoire vaste et hétérogène. Cette visée supposait une cohérence renforcée du système éducatif qui appelait la construction de solidarités nouvelles et une meilleure identification des responsabilités de chacun des acteurs.

Pour y parvenir **4 axes déclinés en 18 objectifs** avaient été définis pour le projet académique élaboré en 2005 sur la base du rapport de l'Inspection Générale de 2004 sur l'évaluation des enseignements dans l'académie de Toulouse et de la synthèse d'une large consultation des acteurs de l'académie tant internes qu'externes conduite en 2004-2005.

A la rentrée 2007, l'académie s'est dotée d'un nouvel outil de pilotage : **le pôle évaluation**. L'ambition de ce pôle est de faire partager à tous les personnels d'encadrement la culture et la logique de l'évaluation mise au service de la mesure et de la compréhension de la performance et de l'efficacité des unités pédagogiques. Une des premières missions de ce pôle a été de réaliser l'évaluation du projet académique entrant alors dans sa dernière année de fonctionnement.

Cette évaluation a été conduite dans un calendrier pouvant permettre de prendre appui sur les points forts et les marges de progrès repérés afin de nourrir un nouveau projet académique.

Elle a été conçue en trois étapes :

- Novembre 2007 : élaboration d'une synthèse de l'état d'avancement du projet académique en vue du dialogue stratégique conduit entre le ministère et les académies ;
- Mars 2008 : évaluation exhaustive par objectifs et par axes assurée et mise en forme par chacun des responsables d'objectif et/ou d'action ;
- Mai 2008 : élaboration du document de communication sur l'évaluation du projet académique 2005-2008.

Le bilan ci-dessous est organisé selon les quatre axes définis dans le projet. Pour chacun d'eux sont présentées d'abord les réalisations puis les orientations à poursuivre.

Axe 1 : le territoire, un meilleur maillage pour une égalité d'accès au savoir

Quatre chantiers engagés avec succès :

- L'élaboration d'une carte des formations intégrant la notion de pôle de compétences aussi bien dans les dimensions technologiques et professionnelles que dans le domaine des langues vivantes ou des enseignements spécialisés artistiques ;
- Une expérimentation de mise en réseau des établissements tant dans le premier que dans le second degré ;
- Une organisation académique de l'accès à la culture et un renforcement de l'ouverture internationale ;
- L'expérimentation de l'implantation des Environnements Numériques de Travail dans les établissements scolaires.

Ces orientations vont se poursuivre sur la base de l'expérience acquise et des méthodologies maintenant éprouvées dans la perspective d'une généralisation maîtrisée.

Un champ à affiner : l'élaboration d'un tableau de bord en appui à la construction d'une carte évolutive de l'éducation prioritaire.

Axe 2 : Réduire les écarts de performance scolaire

Une mobilisation collective :

Les corps d'encadrement (inspecteurs et personnels de direction) et le service académique de formation continue ont concentré leurs efforts pour réaliser l'accompagnement pédagogique des équipes à la compréhension, l'appropriation et la mise en œuvre des dispositifs prévus dans trois champs prioritaires :

- La mise en œuvre des PPRE ;
- La scolarisation des enfants porteurs de handicap ;
- L'amélioration des processus d'orientation

La conduite systématique d'opérations de sensibilisation et de formation dans chacun des 21 bassins d'éducation et de formation de l'académie auprès des équipes d'établissement et de circonscription (personnels d'inspection, personnels de direction et enseignants) a permis un lancement dynamique des mises en œuvre requises dans les unités pédagogiques et le constat d'une augmentation significative du nombre des élèves de l'académie qui bénéficient d'un accompagnement individualisé et adapté.

Une vigilance nécessaire :

Des difficultés persistantes montrent la nécessité d'installer l'accompagnement pédagogique dans la moyenne durée pour garantir une transformation qualitative pérenne tant des pratiques professionnelles des enseignants et éducateurs que des attitudes des partenaires, notamment les parents d'élèves.

Axe 3 : situer et favoriser les responsabilités au sein des EPLE

Quatre leviers :

Le renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des acteurs dans les unités pédagogiques s'est appuyé sur :

- Une politique de contractualisation avec les ELPE (après expérimentation dans le département de l'Ariège, une généralisation par tiers qui sera achevée à la rentrée 2009) avec mise en cohérence forte entre contractualisation et expérimentation pédagogique (article 34) ;
- Un accompagnement de la mise en place des Conseils Pédagogiques dans les ELPE (l'existence d'un conseil pédagogique fonctionnel apparaît comme une condition nécessaire pour l'élaboration d'un contrat d'objectifs de qualité) ;
- Un développement des liaisons inter-cycles (école-collège, collège-lycées) sur la problématique de la continuité des apprentissages autour de la mise en œuvre des priorités de l'axe 2 ;

- Une expérimentation de la mise en œuvre d'un pôle administratif en ELPE ou en réseau d'EPLÉ.

Des perspectives immédiates :

La dynamique d'évaluation et d'auto évaluation des EPLE est à poursuivre dans une logique d'accompagnement du processus de contractualisation en fin de généralisation pour le second degré. Une attention particulière devrait s'exercer pour garantir une exploitation maîtrisée des indicateurs par les équipes pédagogiques et éducatives. Des perspectives sont également à ouvrir en direction des unités pédagogiques du premier degré.

Axe 4 : les activités des services académiques en lien avec le pilotage pédagogique partagé

Réorganisations des services :

Des transformations ont été réalisées pour améliorer la lisibilité, l'efficacité et l'articulation entre les services rectoraux et départementaux et les instances de pilotage dans trois directions :

- La réorganisation des structures administratives académiques par un processus de déconcentration / reconcentration adapté aux besoins d'une gestion améliorée ;
- L'organisation de 4 collèges d'inspecteurs (IA- IPR, IEN- ET- EG, IEN- CCPD, IEN- IO) ;
- La modernisation des outils de communication (restructuration du serveur académique).

Toutefois, une instance intermédiaire reste à « vitaliser » : le bassin d'éducation et de formation

Perspectives

Dans cette académie performante, dotée à la fois d'atouts puissants et de contraintes structurelles fortes, paradoxalement, l'objectif fixé par la loi d'orientation en matière de réussite attendue pour une génération au niveau L3 pourrait se révéler difficile à atteindre.

En conséquence, l'amélioration de la performance scolaire, égalité des chances, fluidité des parcours scolaires, augmentation des taux d'accès vers les classes de terminale, sera plus que jamais au cœur de l'action à conduire.

L'académie s'est déjà engagée dans une dynamique de réflexion et d'actions pédagogiques et éducatives collectives comme en témoigne le bilan ci-dessus. L'accompagnement des équipes dans les unités pédagogiques est sans doute une priorité à réaffirmer pour les années à venir qui verront de fortes évolutions du système éducatif.

Carte des formations

L'évolution de l'offre de formation de l'académie de Toulouse prend appui à la fois sur le projet académique et sur le plan régional de développement des formations en ce qui concerne les formations professionnelles.

Les choix pour la rentrée 2008 visent à soutenir une carte dynamique favorisant une offre supplémentaire de niveau V (CAP-BEP) sur l'agglomération toulousaine en réponse aux attentes sociales et économiques. Ils contribuent également à satisfaire un besoin de qualification croissant en lien avec l'évolution des diplômés qui fait l'objet des travaux des Commissions Professionnelle Consultatives (CPC) au plan national.

Les mesures nouvelles de la rentrée 2008

Les mesures mises en œuvre ont pour objectifs de :

- développer une offre de formation qualitative en réponse à la demande sociale et économique tant au niveau des formations initiales scolaires et par apprentissage en lycées qu'à celui de la formation continue en GRETA (GRoupements d'ETAbissements) ;
- augmenter le nombre de lycées labellisés *lycées des métiers* pour contribuer à inscrire le système de formation professionnelle initial et continu de l'académie dans une démarche qualité.

La rentrée 2008 verra 6 nouveaux lycées labellisés : Lycée Professionnel Gabriel Péri, Lycée Polyvalent Galliéni de Toulouse, Lycée Professionnel du bois à Montauban de Luchon, Lycée Polyvalent Saint-Exupéry de Blagnac, Lycée Privé Saint-Joseph de Toulouse, Lycée Professionnel E.Montel de Colomiers.

7 autres sont en attente de labellisation.

- développer le réseau académique de l'apprentissage en lycée grâce aux 9 Centres de Formation d'Apprentis départementaux des lycées et des Unités de Formation par Apprentissage qui y sont rattachées, en s'appuyant sur le contrat d'objectifs et de moyens de l'apprentissage qui vise à développer l'apprentissage au sein des établissements ;
- généraliser et conforter la découverte professionnelle, option 3h, dans tous les collèges, en s'appuyant sur l'opérationnalisation de la charte de la découverte professionnelle signé par 36 partenaires.

L'expérimentation d'une banque de stages académique sera lancée pour donner à tous les élèves l'accès aux stages de découverte professionnelle, pendant les périodes de formation en entreprise.

Les formations scolaires

- L'accompagnement pédagogique de l'option facultative de 3h de découverte professionnelle en classe de troisième sera poursuivi en lien avec la mise en œuvre de [la charte Education Entreprise](#) ;
- L'accompagnement et le développement de l'offre de formation en classe de troisième proposera également le module de découverte professionnelle six heures.
- [L'extension de l'expérimentation de la formation au baccalauréat professionnel en 3 ans](#) sera poursuivie à cette rentrée ainsi que l'accompagnement pédagogique par les corps d'inspection.
- La rénovation de la voie professionnelle s'enrichit des formations suivantes :
 - ⇒ Mention Complémentaire *Technicien ascensoriste* ;
 - ⇒ Bac Pro 3 ans *technicien d'aérostructure* ;
 - ⇒ BTS *Services et Prestations des Secteurs Sanitaires et Sociaux* ;
 - ⇒ BTS *Agencement de l'environnement architectural* ;
 - ⇒ BTS *Après vente véhicule industriel* ;
 - ⇒ BTS *Banque* ;
 - ⇒ BTS *Assistant Manager* ;
 - ⇒ Diplôme des Métiers d'Art *Restauration de mobilier*.

Carte scolaire

Pour la rentrée 2008, les parents peuvent choisir l'établissement scolaire de leur enfant. Cette mesure favorise l'égalité des chances et la diversité sociale au sein des établissements scolaires.

La règle générale reste inchangée : les enfants sont inscrits dans l'établissement le plus proche de leur domicile. Si les parents souhaitent inscrire leur enfant dans un autre établissement, ils doivent effectuer une demande de dérogation. Cette demande sera satisfaite s'il y a de la place dans l'établissement demandé.

À qui adresser la demande de dérogation ?

La demande de dérogation est adressée à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Comment sont attribuées les dérogations ?

Les demandes de dérogation sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements.

Si les capacités d'accueil sont atteintes, l'inspecteur d'académie attribue, après avis de la commission d'affectation, les dérogations selon l'ordre des priorités suivant :

- les élèves handicapés ;
- les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- les boursiers au mérite ;
- les boursiers sociaux ;
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ;
- les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité.

Enquête relative à l'assouplissement de la carte scolaire à la rentrée 2008

Collège

- à l'entrée en 6^{ième}, 2 137 dérogations ont été accordées sur les 2 302 demandes, soit un **taux de satisfaction de 92,9 %**.
- sur l'ensemble des classes de collège, 2 737 dérogations ont été accordées pour 2 937 demandes, soit **93,2 % de satisfaction**.
- les critères de dérogations les plus utilisés sont par ordre décroissant :
 - les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité : **579 soit 21,2%** ;
 - les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité : **370 soit 13,6%** ;

- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier : 249 soit 9,1% ;
- les boursiers sociaux : 198 soit 7,3% ;
- les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement : 63 soit 2,3% ;
- les élèves souffrant d'un handicap : 23 soit 0.9% ;
- autres motifs : 1255 soit 45,9% (lieu de travail des parents, transports, internat souhaité....)

Lycée

Nota : Les données portées ne prennent pas en compte le département du Gers dans lequel il n'existe pas de sectorisation des lycées.

- à l'entrée en seconde, 702 dérogations ont été accordées sur 1109 demandes, soit un **taux de satisfaction de 63,3%** ;
- sur l'ensemble des classes de lycée, 857 dérogations ont été accordées pour 1335 demandes, soit **64.2% de satisfaction** ;
- les critères de dérogations les plus utilisés sont par ordre décroissant :
 - les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier : 381 soit 44,5% ;
 - les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité : 152 soit 17,8% ;
 - les boursiers sociaux : 70 soit 8,2% ;
 - les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité : 64 soit 7,5% ;
 - les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement : 12 soit 1,4% ;
 - les élèves souffrant d'un handicap : 4 ;
 - autres motifs : 173 soit 20,2%.

C chiffres clés

Le territoire

- ⇒ **8,3% du territoire national** – 45 382 Km² - 2 735 000 habitants 4,4% de la population nationale ;
- ⇒ **624 370** : la tranche des 0 – 19 ans ;
- ⇒ **L'aire urbaine de Toulouse** : 342 communes, 4 000 km² et 964 800 habitants ;
- ⇒ **8 départements** : l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne ;
- ⇒ **41% de la population** en Haute-Garonne ;
- ⇒ **1/3** de la population réside dans la zone urbaine de la capitale régionale, **1/3** dans les autres zones urbaines et 1/3 en en zone rurale.

Chaque année, la population de Midi-Pyrénées s'accroît d'environ **30 000 habitants**.

Les personnels de l'académie

Effectifs au 31 janvier 2008

Personnels	Public	Privé
Enseignants 1 ^{er} degré	13 523	<i>non communiqué</i>
Enseignants 2nd degré	16 239	3840
Personnels de direction, d'éducation et d'inspection	1 241	
Personnels d'orientation	179	
Personnels non-enseignants, administratifs et de santé (ATOS, IRTF, LABO) : 3 634 dont médecins : 64, assistantes sociales : 109, infirmières : 289, conseillers techniques des services sociaux : 20		

Les élèves

Effectifs Elèves – enseignement du 1^{er} degré (public et privé sous contrat)

Prévisions 2008	Public		Prévisions 2008	Privé	
	Prévisions 2008	écarts 08/07		Prévisions 2008	écarts 08/07
Ariège	12 463	+ 155	Ariège	1 058	- 31
Aveyron	18 812	+ 201	Aveyron	6 240	- 83
Haute-Garonne	106 227	+ 19	Haute-Garonne	10 841	+ 207
Gers	14 693	+ 186	Gers	1 919	- 10
Lot	13 568	+ 14	Lot	1 423	- 1
Hautes-Pyrénées	17 334	+ 29	Hautes-Pyrénées	2 787	+ 17
Tarn	29 887	+ 416	Tarn	5 645	+ 22
Tarn-et-Garonne	21 842	+ 374	Tarn-et-Garonne	2 947	- 12
Académie	234 826	+ 1 394	Académie	32 860	+ 109

Effectifs Elèves – enseignement du 2nd degré Public

Prévisions à la rentrée 2008

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Académie
Collèges + Segpa	6 012	6 982	48 619	7 047	6 191	7 994	13 256	8 796	104 897
LP + SGT	1 684	1 651	7 744	1 238	1 206	2 105	3 277	2 063	20 968
Lycées + SEP	2 754	3 644	29 513	3 351	3 277	5 324	6 725	3 811	58 399
Erea	180	125	130	0	0	0	0	0	435
Total	10 630	12 402	86 006	11 636	10 674	15 423	23 258	14 670	184 699

Variations par type d'établissements et par département entre les rentrées 2007 et 2008 (public)									
	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Académie
Collèges + Segpa	+ 46	+ 55	+ 472	+ 192	+ 61	+ 21	+ 61	+ 144	+ 1 052
LP + SGT	- 36	- 81	- 77	- 27	- 28	+ 1	- 39	- 19	- 306
Lycées + SEP	- 48	- 66	+ 115	- 67	+ 28	- 131	+ 12	- 21	- 178
Erea	- 6	0	0						- 6
Total	- 44	- 92	+ 510	+ 98	+ 61	- 109	+ 34	+ 104	+ 562

Effectifs Elèves – enseignement du 2nd degré Privé sous contrat

Prévisions à la rentrée 2008

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Académie
Collèges + Segpa	714	4 685	7 345	1 301	1 196	2 054	3 680	2 342	23 317
LP + SGT	181	756	2 773	55	199	446	1 0142	421	5 873
Lycées + SEP	137	2 208	6 458	521	649	1 038	1 748	621	13 380
Erea									0
Total	1 032	7 649	16 576	1 877	2 044	3 538	6 470	3 384	42 570

Variations entre les rentrées 2007 et 2008 (privé sous contrat)									
	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Académie
Collèges + Segpa	- 9	+ 94	+ 212	- 4	+ 1	+ 81	+ 85	+ 16	+ 476
LP + SGT	- 20	- 5	+ 21	- 4	- 22	0	- 35	0	- 65
Lycées + SEP	+ 9	+ 9	- 22	+ 14	- 16	- 2	- 70	+ 22	- 56
Erea									
Total	- 20	+ 98	+ 211	+ 6	- 37	+ 79	- 20	+ 38	+ 355

Le budget 2008

(Hors enseignement supérieur et enseignement privé sous contrat)
Au 30 septembre 2007

Premier degré	661 523 368 €
Second degré	1 101 723 267 €
Vie de l'élève	140 332 659 €
Soutien de la politique de l'Education nationale	59 981 584 €
Total	1 963 560 878 €

C

ontractualisation académie / établissements du second degré

Depuis trois ans l'académie de Toulouse a ouvert le chantier de la contractualisation avec les établissements du second degré, c'est un axe majeur de la politique rectorale.

Cette dynamique prend appui sur une culture forte et ancienne en matière de projets d'établissement et s'inscrit pleinement dans les objectifs et les innovations fixés par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, de l'esprit de la LOLF et du pilotage par la performance.

La conception du contrat : évaluer pour évoluer

C'est ainsi que les établissements de l'académie sont invités à l'élaboration d'un diagnostic précis qui s'appuie sur des indicateurs simples, pertinents. Le conseil pédagogique devient immédiatement le lieu du **diagnostic partagé** et de la détermination des leviers de progrès et des objectifs soumis à contractualisation avec l'académie. **Il s'agit de faire entrer l'ensemble des équipes pédagogiques dans une culture de l'évaluation et une analyse de l'efficacité et de l'efficience des dispositifs qu'elles mettent en œuvre.**

A l'issue de ce travail en EPLE, l'introduction d'une phase de **dialogue pédagogique de proximité** entre chaque équipe d'établissement et les autorités académiques constitue un point fort de la démarche déployée par l'académie. Cet **échange pédagogique** conduit sous la présidence de chacun des huit IA-DSDEN de l'académie s'engage entre chacun des EPLE et les inspecteurs, experts pédagogiques. Il permet de réaliser un accord entre les parties, avant contractualisation, sur la pertinence du diagnostic et des leviers de progrès proposés par l'établissement.

En toute cohérence, les propositions d'**expérimentation pédagogique** s'inscrivent dans cette réflexion globale des EPLE comme outil particulier susceptible de résoudre un problème spécifique. Elles aussi sont soumises à expertise pédagogique et contractualisation, elles sont parties prenantes du contrat d'objectifs.

Le calendrier

A la rentrée 2006, une première phase de généralisation s'est alors enclenchée. Elle a concerné un tiers des établissements de l'académie. La deuxième vague de généralisation de la contractualisation, réalisée au cours de l'année 2007-2008, a concerné un tiers supplémentaire.

A la rentrée 2008, 215 EPLE sur 361 auront contractualisé avec l'académie et plus de 60 expérimentations pédagogiques associées seront mises en œuvre.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les équipes de tous ces établissements feront l'objet d'un accompagnement par les corps d'inspection.

La troisième phase de contractualisation sera conduite pour aboutir à **100% d'EPLE ayant signé un contrat d'objectifs à la rentrée 2009.**

Dispositif d'accueil des élèves dans le premier degré (service minimum d'accueil)

Le Conseil constitutionnel a validé dans son intégralité la loi instituant un droit d'accueil dans les écoles primaires publiques et privées sous contrat présentée par Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, et adoptée par le Parlement le 23 juillet 2008.

Cette loi précise les modalités d'organisation du service minimum dans les écoles maternelles et élémentaires et prévoit un mécanisme de remboursement des communes adhérant à ce dispositif, dans le cadre d'une convention.

Le but de cette réforme est de concilier le droit de grève des personnels enseignants avec le droit de travailler des parents.

L'académie de Toulouse réaffirme que le droit de grève des personnels de l'Éducation nationale est un principe essentiel. Ce principe doit cependant pouvoir s'exercer dans le respect de la liberté des parents de poursuivre leur activité professionnelle, l'objectif de la grève ne pouvant être en soi d'occasionner des difficultés pour les usagers.

Les modalités d'organisation du service d'accueil

- l'inspection académique informe les communes des mouvements sociaux locaux ou nationaux dont ils ont connaissance ;
- la commune s'engage à fournir à l'autorité académique les modalités concrètes d'accueil des élèves et informe les familles sur la mise en place de ce service minimum ;
- Les directeurs d'écoles sont appelés à communiquer par affichage les mouvements de grèves au moins 48 heures avant la date concernée ;
- La signature d'une convention entre l'inspecteur d'académie et la commune ouvre droit à remboursement forfaitaire (90 € par groupe de 15 élèves) des frais engagés par la commune dans la mise en place de ce dispositif d'accueil (soit 6 heures par jours). Les précomptes sur salaires des enseignants du premier degré grévistes assurent le financement de cette mesure.

Ce dispositif a été testé pour la première fois lors de la grève du 24 janvier 2008, avant de s'étendre au fur et à mesure des signatures de conventions par les communes tout au long de l'année scolaire. Actuellement, dans l'académie de Toulouse, 202 communes se sont portées volontaires pour organiser un accueil des élèves lors des dernières grèves, pour 120 communes ayant signé une convention donnant droit à remboursement des frais engagés.

D

ispositifs relais

Ces dispositifs concernent les élèves de collège, en rejet de l'institution scolaire mais qui ne relèvent pas pour autant d'un enseignement adapté ou spécialisé.

Ils visent à la fois la resocialisation et la rescolarisation, à travers un accueil temporaire spécifique, en vue d'une réinsertion effective et la plus rapide possible dans une classe normale. Ces dispositifs ne doivent pas être des filières de relégation. L'implantation de la classe est toujours rattachée à un collège, mais profite à plusieurs établissements. Elle peut se situer, suivant le contexte, au sein d'un collège ou dans des locaux distincts. La durée : elle peut varier de quelques semaines à plusieurs mois, sans dépasser une année scolaire. Elle est fixée à partir d'un bilan individualisé.

L'emploi du temps des élèves : il est évolutif, établi au cas par cas, dans un équilibre entre apprentissage collectif et activités individualisées. Il doit progressivement tendre vers l'emploi du temps habituel d'un collégien. L'encadrement fixé par l'IA-DSDEN comprend au moins deux personnes à temps plein ou à temps partiel (deux équivalents temps plein d'enseignement, si 10 à 12 élèves sont présents simultanément).

L'équipe se constitue sur la base du volontariat : elle réunit des enseignants ayant déjà exercé devant des publics scolaires en difficulté, ainsi que des éducateurs également expérimentés affectés par l'inspecteur d'académie sur proposition de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), d'une collectivité ou d'une association agréée. Le recours à des aides-éducateurs est également recommandé dans la limite de leurs compétences pour les activités périscolaires, sachant qu'ils ne peuvent encadrer seuls un groupe d'élèves. Les familles sont associées le plus possible au suivi individuel et à la vie de la classe.

Organisation

- 7 ateliers relais
 - Un par département excepté dans le Gers, le Tarn et Garonne et le Lot,
 - Trois en Haute Garonne
- 3 classes relais
 - Deux en Haute Garonne

Une dans le Tarn et Garonne- Garonne, les Hautes- Pyrénées, l'Aveyron

Objectifs

Accueillir et scolariser des collégiens en voie de déscolarisation ou de marginalisation dans le but de les re-mobiliser sur un projet de formation scolaire ou pré-professionnel.

Actions

- Admission relais accordée par une commission départementale présidée par l'IA-DSDEN (ou son représentant)
- L'accueil peut se faire à l'extérieur d'un établissement scolaire (Aveyron-Tarn)
- Environ 435 élèves sont accueillis par an. L'accueil s'organise autour de cycles : 4 cycles en moyenne/an de 4 à 6 semaines

Moyens humains et financiers

- Des partenaires identifiés
 - La prévention judiciaire de la jeunesse – PJJ
 - Les fédérations pour l'action éducative- FOL – Francas- CEMEA
 - Des collectivités territoriales- Conseil Généraux /Mairies
 - Autres associations d'animations
 - Autres services de l'Etat –ONF- Police
- Mise à disposition par les associations d'animateurs parfois rémunérés sur dotation académique
- Moyens « Éducation Nationale » variables : HP, HSE, ETP 1er degré, AED
- Dotations comprises entre 8000 € et 31750€/an (Moyenne autour de 25000 €)

Rentrée 2008 : ouverture d'un nouveau dispositif sur la ville de Muret

Ecole – Entreprise

L'entreprise est le partenaire privilégié pour aider les jeunes à connaître la réalité du monde du travail, pour favoriser la découverte des métiers, des organisations et des voies de formation. L'académie de Toulouse s'appuie sur de multiples collaborations avec les partenaires du monde de l'économie. Afin de poursuivre et amplifier la découverte professionnelle pour tous les élèves de collège, une convention académique portant engagement de l'académie de Toulouse, des fédérations de parents d'élèves et des partenaires, notamment des branches professionnelles et des chambres consulaires permettra aux équipes pédagogiques de collaborer pour la mise en œuvre de cet enseignement de découverte professionnelle en classe de troisième.

L'engagement de la Cellule Education-Economie (CEE) en 2008-2009

Les actions de la CEE pour l'année scolaire porteront sur :

- Le développement qualitatif des partenariats autour de la découverte professionnelle en classe de 3^{ème} de collège option 3 heures et module 6 h ;
- L'animation des Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) comme support de l'information sur les conventions de partenariat signées ;
- la mise en œuvre de la charte éducation entreprise pour la découverte professionnelle 3 h en partenariat avec les fédérations de parents d'élèves, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et interprofessionnelles ;
- la signature d'accords de partenariat avec la Chambre régionale de Métier et de l'Artisanat, Gaz de France, et les comités de suivi des partenariats existants (36 actuellement) ;
- le renforcement de la relation avec les partenaires professionnels - CLEE – Collèges engagés par le suivi formalisé des conventions ;
- L'organisation de la 9^{ème} semaine école entreprise du 17 au 22 novembre 2008 en partenariat avec le Medef et le Centre des Jeunes Dirigeants.

Les Réseaux des Entreprises et des Lycées pour l'Appui et l'Innovation Technologique en Midi-Pyrénées (RELAIT-MIP)

Les axes d'action du Réseau des entreprises et des Lycées pour l'appui et l'innovation technologique en Midi-Pyrénées concernent l'animation du réseau des lycées, la communication (valorisation des coopérations technologiques menées par les lycées), la création de liens fonctionnels avec les structures de transfert de technologie.

L'année scolaire 2008-2009 sera marquée par un ensemble d'actions répondant aux objectifs suivants :

- ⇒ participer au développement technologique des entreprises ;
- ⇒ accompagner les acteurs pédagogiques dans leur mission de formation en intégrant dans leurs relations avec leurs partenaires les contraintes économiques : qualité, coût, délais.
- ⇒ améliorer l'utilisation du site du Relait-Mip. Au sein du site académique, ce site est la "vitrine" des potentialités des lycées et des plates-formes technologiques ;
- ⇒ renforcer des actions visant à développer l'esprit d'entreprendre.

Egalité Filles / Garçons

Aujourd'hui, les femmes poursuivent des scolarités jusqu'au plus haut niveau de formation ; elles représentent près de la moitié de la population active et accèdent à des métiers et à des niveaux hiérarchiques longtemps réservés aux hommes.

Toutefois, force est de constater la persistance de difficultés rencontrées par les femmes dans leur trajectoire professionnelle ; elles sont plus souvent que les hommes confrontées au chômage, aux emplois précaires, au temps partiel contraint, et souvent moins bien rémunérées. En outre, l'emploi des femmes se caractérise par une concentration dans le secteur tertiaire, ainsi que par une large sous-représentation aux postes de direction.

Ces disparités s'expliquent notamment par des différences sexuées dans les profils de formation initiale, marqués par une sous-représentation des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques porteuses d'emplois.

L'école doit aussi offrir à tous les enfants des chances égales et une intégration réussie dans la société. Sa mission est donc aussi de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, de permettre une prise de conscience des discriminations, de faire disparaître les préjugés, de changer les mentalités et les pratiques.

L'académie de Toulouse s'est engagée dans une déclinaison régionale de la **convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif** à renforcer son action pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Cette déclinaison de la convention comporte trois objectifs :

- **Faire de l'école le lieu où s'apprend l'égalité des sexes**
- **Sensibiliser toutes les actrices et tous les acteurs de l'orientation à l'égalité filles/garçons**
- **Donner aux filles et aux garçons une égale ambition scolaire**

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2008 précise que l'année 2008-2009 devra marquer une avancée significative pour la parité filles-garçons dans les séries scientifiques et techniques du baccalauréat, prévue à l'horizon 2010. **L'objectif ambitieux d'une augmentation de 20 % des filles dans les terminales S, STI et STL d'ici à 2010**, demande que chaque établissement identifie ses marges de progrès et ses moyens d'action et les intègre dans le volet *orientation* de son projet d'établissement.

Il convient à la fois de sensibiliser tous les acteurs et toutes les actrices de l'orientation, notamment en tenant à jour des données statistiques sexuées au niveau académique comme au niveau local, et de mener auprès des élèves une information ouverte sur la diversité des champs professionnels en se gardant de tout stéréotype.

L'action menée en matière d'orientation ne peut porter ses fruits que si, en amont, et tout au long de leur scolarité, les jeunes développent une vraie culture de l'égalité entre les sexes.

Cet apprentissage de l'égalité, basé sur le respect de l'autre sexe, s'inscrit dans l'une des compétences civiques et sociales définies par le pilier 6 du socle commun. Il implique notamment la mise en œuvre d'actions de prévention des comportements et violences sexistes, et ce dès le plus jeune âge. Objectif transversal de l'action éducative aussi bien individuelle que collective, l'apprentissage de l'égalité entre les sexes est un thème fédérateur auquel les projets d'établissement doivent faire toute la place, en liaison avec le programme d'action des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Le cahier des charges de la formation des maîtres prévoit également dans sa compétence professionnelle 1 : « Le professeur connaît les valeurs de la République et les textes qui les

fondent : liberté, égalité, fraternité; laïcité; refus de toutes les discriminations; **mixité; égalité entre les hommes et les femmes »**

Afin de promouvoir une éducation non sexiste et la diversification des choix professionnels des filles et des garçons, ainsi qu'une meilleure orientation scolaire des élèves, la mission Egalité filles/garçons de l'académie de Toulouse a initié un certain nombre d'actions et de dispositifs :

- la création d'outils pédagogiques (expositions, ouvrages, DVD.) ;
- un service de prêt d'outils pédagogiques : expositions, DVD, cédéroms, ouvrages de référence, etc. ;
- l'élaboration d'études statistiques ;
- la mise à jour de la rubrique égalité du site de l'académie de Toulouse : [www.ac-toulouse.fr/html/ 4615 2034 .php](http://www.ac-toulouse.fr/html/4615_2034.php) ;
- la constitution d'un recueil d'expériences sur l'égalité et la mixité dans le système éducatif ;
- des formations prévues au Plan académique de formation ;
- des concours : *Olympes de la parole, prix de la vocation scientifique des filles* ;
- des tables rondes avec le réseau de la mission égalité filles/garçons ;
- des accompagnements à la mise en œuvre de toutes initiatives, actions visant à développer auprès des acteurs, actrices du système éducatif, des parents d'élèves l'éducation à l'orientation des jeunes filles et des jeunes garçons ;
- la réalisation sur une année scolaire de modules *Éducation à l'orientation une question de genre* pour le collège.



Vers la généralisation

Dans le cadre du projet Environnement Numérique de Travail, l'année 2007- 2008 a vu la construction du partenariat entre l'académie de Toulouse et huit collectivités - Conseil Régional, conseils généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne - qui a permis le lancement des deux marchés pour la plate forme ENT et pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Les prestataires choisis

- IBM et Kosmos (K d'école) pour l'Environnement Numérique de Travail ;
- INEUM Consulting, SOGETI et Education et Territoire pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Après une phase expérimentale - 2006-2008 - qui s'est révélée très fructueuse pour les différents acteurs impliqués (élèves, enseignants, autres personnels, parents d'élèves), l'académie de Toulouse et ses partenaires s'engagent dans la phase de généralisation à tous les autres établissements de l'académie.

Le déploiement progressif de cet environnement dès 2008-2009 intéresse déjà de très nombreux établissements qui se sont portés candidats pour la première vague d'ouverture des services offerts par l'ENT.

Une soixantaine d'établissements a été retenue, les autres candidats sont d'ores et déjà inscrits pour la deuxième vague à partir de la rentrée 2009.

Très motivés, ces établissements ont bien compris **les principaux enjeux de ce projet** :

- opportunités pour l'établissement de diffuser des pratiques nouvelles autour du travail coopératif ainsi que du travail individualisé pour les élèves, en particulier pour les élèves en difficulté ou malades ;
- opportunités pour l'établissement de mieux communiquer en interne mais aussi à l'externe ;
- opportunités pour l'établissement de resserrer les liens avec les parents et toute la communauté éducative

Le cahier de texte numérique

La plate forme retenue va permettre de répondre aux attentes sociétales en terme de développement durable en visant le *zéro papier* dans les établissements.

Elle permet aussi d'introduire **le cahier de texte numérique** qui va devenir l'outil central de l'ENT autour duquel s'organisent toutes les activités pédagogiques, éducatives, culturelles.

La réussite de ce projet repose sur la qualité et la stabilité de la plate forme mais surtout sur l'accompagnement humain pour **la conduite du changement**.

L'académie de Toulouse s'est fortement engagée en mobilisant un grand nombre de ressources humaines tant au niveau local de l'établissement et central dans les services académiques, qu'au niveau intermédiaire, celui du bassin. Ce dernier constitue le niveau de proximité (établissements-pôles d'appui) jugé le plus pertinent pour l'accompagnement au changement.

Des actions fortes de formation, de soutien et d'animation qui vont impliquer de nombreux acteurs dont les corps d'inspection pédagogiques, sont déjà prévues à ces différents niveaux. Ainsi les établissements qui entrent dans le dispositif vont bénéficier de l'intervention régulière de toutes les personnes dédiées à l'aide et au suivi du projet.

Espoir banlieue

Le site d'excellence

Organisation

- Lieu : Lycée Polyvalent Rive Gauche à Toulouse
- Filières d'excellence choisies : sections européennes, classes bi-langue, langues anciennes (latin, grec), options artistique / culturelle.

Objectifs

- Proposer des filières d'excellence pour favoriser la mixité des publics et offrir une ouverture plus marquée dans cet environnement urbain défavorisé ;
- Faciliter l'information des parents sur le fonctionnement de l'EN.

Actions

- Ouvrir une section européenne et développer les options artistiques ;
- Renforcer les partenariats avec l'Université, ESAV, UTOPIA ;
- Préparation au concours des Impôts en lien avec l'administration concernée ;
- Mise en place d'ateliers "école des parents" pour faciliter la compréhension de l'EN.

Moyens humains et financiers

- 3 assistants pédagogiques ;
- Partenariats : IEP INP, Ecole des parents, Fédérations des parents d'élèves.

L'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles

Organisation

Lycées publics et privés

Objectif

Mettre fin à l'autocensure CPGE.

Les 5% des élèves les plus méritants de chaque lycée d'enseignement général et technologique se verront proposer un accès en classe préparatoire aux grandes écoles.

Actions

Etat des lieux

Diffusion de l'enquête nationale

Rappel de l'objectif aux établissements qui n'atteignent pas cet objectif.

Échéances

Fin année scolaire 2008 - 2009

L'internat d'excellence

Organisation

La mise en œuvre du volet éducatif de la dynamique « espoir banlieues » comprend le développement à court et moyen terme de l'accueil en internat, pour des collégiens et lycéens de l'éducation prioritaire et des territoires de la politique de la ville, dans les établissements secondaires du second degré.

Dans le cadre de la rentrée 2008, des « places d'internats d'excellence » dans les internats existants des collèges et des lycées pour accueillir des élèves originaires de Zones Urbaines Sensibles (ZUS) vont être réservées. Ces places s'ajouteront aux capacités d'accueil des internats de réussite éducative du collège de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne), de l'Institut Notre Dame de Garaison (Hautes-Pyrénées) et du projet du collège de Saint-Laurent de Neste (Hautes-Pyrénées).

Au total, 113 places ont d'ores et déjà été identifiées.

Objectifs

Accueillir durant la semaine dans des internats d'excellence tous les jeunes qui n'ont pas chez eux les conditions de travail dont ils auraient besoin pour réussir leurs études. Ils pourront bénéficier d'un hébergement et **d'un projet éducatif renforcé pour les aider à réussir leurs études.**

Actions

- Repérage des élèves susceptibles d'en bénéficier par les établissements ;
- Affectation des élèves sur proposition d'une commission présidée par l'IA.

Moyens humains et financiers

Une aide de l'Etat sera apportée aux élèves au titre des fonds sociaux qui viendront s'ajouter aux moyens d'encadrement spécifiques dont bénéficieront ces élèves.

Échéances

Rentrée 2008

Observations

Mme Monique Sassier, Inspectrice Générale de l'administration de l'Education nationale (IGAENR), a la mission d'animer au quotidien cette politique de développement.

Les banques de stages

Organisation

- Banque de stages existante : CLEE du bassin sud-ouest (LPO Rive Gauche) qui recense les besoins et les offres en partenariat avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE).
- Depuis 2005, extension de ce partenariat en faveur des 3^{ème} des 4 collèges Ambition Réussite du Grand Mirail dans le cadre de la Réussite Educative de Toulouse.
- La préfecture, le Conseil Général et l'IA31 accueillent des collégiens stagiaires depuis la rentrée 2006

Objectifs

- Développer une banque de stages où seront mutualisées l'ensemble des offres pour faciliter l'accès aux stages aux élèves de collèges et de LP :
- **4 collèges et 3LP**
- Développer le partenariat avec les entreprises : **FIER 31, la FACE, TOP...**

Actions

FACE à l'école complémentaire du travail

- Visites d'entreprises
- Simulation d'entretien d'embauche
- Recherche de stages.

Moyens humains et financiers

- 1 CAE au CLEE
- 1 chargé de mission embauché par la FACE pour les actions "FACE à l'école" en direction des collégiens et lycéens du Grand Mirail.
- Subventions de l'ACSé et la Mairie de Toulouse (lutte contre les discriminations).

Échéances

A la rentrée 2008, 4 collèges AR et 7 LP seront accompagnés par la FACE.

Dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

Stage d'été 2008 : effectifs pour les lycées inscrits dans le dispositif expérimental de réussite scolaire

Lycée Toulouse Lautrec de Toulouse, Lycée Rive-Gauche de Toulouse, Lycée Berthelot de Toulouse, Lycée professionnel Mirail de Toulouse, Lycée professionnel Clément de Pémillé de Graulhet (Tarn) et Lycée Jean-de-Prades de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)

	Nombre d'élèves inscrits	Nombre d'intervenants	
		Enseignants	Autres
Première semaine 18 au 22 août 2008	56	5	3
Deuxième semaine 25 au 29 août 2008	135	18	2

Europe

L'académie de Toulouse prépare l'avenir, l'Europe aussi !

L'ouverture européenne et internationale est fortement ancrée dans la politique ministérielle et dans les actions académiques. S'ouvrir à l'Europe, c'est développer sa sensibilité aux différences et se confronter à la diversité culturelle. En effet, connaître et comprendre d'autres façons de penser, d'agir, permet de dépasser une vision restrictive du monde véhiculée par les stéréotypes.

L'ouverture européenne et internationale est un **puissant levier de réussite pour nos élèves.**

Au-delà des échanges linguistiques, elle favorise le partage d'expériences et de connaissances sur des sujets communs, elle forge un statut de citoyen européen.

Ces objectifs s'inscrivent dans le projet académique et sont déclinés dans chaque projet d'établissement :

- offrir aux élèves la possibilité de développer et de mettre en œuvre leur curiosité et leurs compétences dans un environnement international ;
- renforcer l'éducation à la citoyenneté ;
- favoriser l'intégration des établissements scolaires dans les réseaux éducatifs.

A partir du 1^{er} juillet 2008, et pendant six mois, le programme académique de la Présidence française de l'Union européenne donnera une occasion exceptionnelle à nos écoles, nos collèges, nos lycées de montrer qu'ils participent de l'environnement européen :

Chaque établissement scolaire sera pavoisé aux couleurs de l'Europe. Nous accueillerons des délégations des pays partenaires de l'académie à l'occasion de séminaires et de rencontres pédagogiques.

Les enseignants et leurs élèves vivront à l'heure européenne dans le cadre du programme mis en place par l'académie de Toulouse :

Rentrée aux couleurs de l'Europe

- Mobilisation de l'encadrement et des enseignants lors des réunions de pré-rentrée
- Diffusion de la documentation dans les établissements (kiosque Europe)
- Pavoisement des établissements ;

Fête des langues

- La Journée des Langues (26 septembre) correspondra aux temps forts d'Euromania à Toulouse (30 septembre et 1^{er} octobre), de l'accueil des assistants de langues (1^{er} octobre), de la fête nationale allemande (3 octobre) ;

Semaine de l'Europe à l'école : « Bougeons avec l'Europe »

- Du 20 au 24 octobre : actions de promotion des actions d'ouverture européenne menées par les établissements, animations et fêtes ;

Des kiosques Europe dans les écoles

- En partenariat avec le CRDP et la maison de l'Europe, diffusion de fascicules, de cartes géographiques et création d'un portail d'information sur l'Europe pour tous les établissements scolaires de l'académie ;

Ouverture culturelle et européenne

- Printemps de septembre (Toulouse) : rencontres de jeunes catalans et toulousains ;
- Saison culturelle européenne rencontres avec des écrivains européens et 10 - 11 décembre : séminaire sur la littérature européenne (Montauban)
- concours de photos avec les écoles partenaires européennes ;

Orientation

- 15-17 octobre, à Toulouse, un séminaire « Orientation et gestion des transitions », avec des experts européens ;

Gouvernance des établissements

- 26 novembre, à Rodez, « Les nouvelles conditions de la direction des établissements scolaires en partenariat avec le comté de Norfolk » ;

Apprentissage des sciences à l'école

- 18-19 novembre, à Toulouse, Cité de l'Espace, séminaire « Quel enseignement de l'espace dans les écoles d'Europe ? » (Communauté des Villes Ariane et PLA/MST) avec des partenaires allemands, belges, espagnols et des experts européens ;

Scolarisation et inclusion sociale des élèves handicapés

- 7 novembre, à Pamiers, Lancement et diffusion du kit pédagogique : « Tous ensemble au collège ! », Un outil interactif pour la classe sur le handicap et les maladies chroniques », (présence d'une délégation croate) ;
- 19 novembre, à Toulouse : Colloque « Handicap et scolarisation : les conditions de la réussite » ;

Indicateurs de comparaison internationale et évaluation de la performance

- octobre, à Albi (81) : Séminaire sur les outils d'évaluation internationaux
- 3 décembre, à Auch (32), un séminaire : « L'absentéisme : quelles pratiques européennes en matière de remédiation » ;

Formation professionnelle

- Plusieurs rencontres de travail à Tarbes (65), à Toulouse (31) et à Figeac (46) avec des partenaires allemands, catalans et aragonais. Une convention va être signée avec la Catalogne.

Evaluation des élèves

Toute évaluation s'inscrivant dans le cadre d'un processus d'apprentissage, les enseignants disposent de différents outils pour mener à bien la mesure du parcours des élèves et de leur progression à tout moment de l'année.

Mesurer régulièrement les résultats des élèves

En 2007-2008 des évaluations diagnostiques ont pris place à la rentrée en CE1, CM2 et 6^e. A vocation uniquement qualitative pour les premières, elles ont permis de mettre en évidence les réussites et difficultés des élèves et **d'aider à construire les progressions pédagogiques** pour répondre à leurs besoins. Elles ont aussi en particulier servi à repérer la nature spécifique de certaines difficultés auxquelles les enseignants ont apporté les réponses et remédiations appropriées dans le cadre d'un **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)** proposé aux élèves les plus en difficulté.

Ces évaluations ont fait l'objet d'outils académiques et nationaux d'analyse et d'exploitation. Toutes les liaisons CM2/6^e se fondent sur ces évaluations pour favoriser un **travail de continuité des apprentissages et de suivi plus personnalisé des élèves en difficulté**, aussi bien dans les disciplines immédiatement concernées (français, mathématiques), que dans toutes les autres disciplines et dans la transversalité (lecture de consigne, maîtrise de la langue, travaux écrits...).

L'évaluation comme partie intégrante du processus d'apprentissage est prise en compte à tous les niveaux scolaires, dans le premier comme dans le second degré, et dans toutes les disciplines. Celles-ci mènent toutes une réflexion sur les formes et les moments d'évaluation, en relation avec leur spécificité et dans le cadre de leurs programmes d'enseignement. Des groupes de recherche et des formations ont permis de généraliser cette réflexion au niveau académique et d'aider à la mise en œuvre de ces modalités d'évaluation, qui se fondent sur la notion de compétences. Cette dynamique sera poursuivie et renforcée en 2008-2009.

De nouveaux outils

Dans cette perspective et dans le cadre de la loi d'orientation, des collèges et des lycées de l'académie ont engagé une expérimentation dans le domaine de l'évaluation. Au service de la réussite des élèves grâce à une perception plus individualisée du parcours d'apprentissage, les équipes qui expérimentent se donnent pour objectif de trouver des **modalités d'évaluation innovantes**. Il s'agit d'accompagner la progression de chaque élève, de restituer à l'évaluation une fonction d'aide et de régulation. Ces équipes bénéficient d'un suivi et de formations.

La réflexion sur l'évaluation s'inscrit aussi à l'école et au collège dans le cadre du **Socle commun de connaissances et de compétences**, dans la perspective de la mise en place du **livret de connaissances et de compétences**. Expérimenté cette année, il sera généralisé dans le courant 2008-09 et permettra aux élèves et à leurs familles de suivre avec précision le parcours de formation et l'acquisition des connaissances et compétences définies par le Socle.

Handicapés

Réussir la scolarisation des élèves présentant un handicap

Pour garantir la scolarisation des élèves handicapés, le ministère de l'Education nationale développe 5 actions fortes :

- un projet personnalisé de scolarisation de chaque élève auquel est associée la famille et pris par les instances de la *maison départementale des personnes handicapées* ;
- des enseignants référents seront affectés selon les besoins constatés ;
- un accompagnement de qualité : la convention signée le 10 octobre 2007 par le ministre et les associations permet en particulier de développer les formations en direction des auxiliaires de vie scolaire ;
- un effort croissant de formation des enseignants qui accueillent dans leur classe des élèves handicapés sera entrepris ;
- pour atteindre la couverture de tout le territoire par des Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI), à savoir 2 000 UPI en 2010 au plan national, le rythme de 200 ouvertures par an est poursuivi.

Dans l'académie, la scolarité d'un élève handicapé se déroule dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche de son domicile appelé **établissement scolaire de référence**.

4 618 enfants handicapés dans le 1^{er} degré et 2 431 dans le 2nd degré sont accueillis dans les écoles et les établissements de l'académie à la rentrée 2008 qui voit la poursuite de la mise en œuvre des dispositions issues de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Défini et arrêté par la commission des droits et de l'autonomie (CDA) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ce projet planifie les objectifs d'apprentissage de l'élève handicapé et assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides nécessaires (accompagnement thérapeutique ou rééducatif, attribution d'un auxiliaire de vie scolaire ou de matériels pédagogiques adaptés, accompagnement par un emploi vie scolaire).

Des moyens humains

Des enseignants **référents** au nombre de 58 dans l'académie veillent à la mise en place et au suivi du projet personnalisé de scolarisation. Pour ce faire, outre leur mission d'animation des équipes de suivi de la scolarisation chargées de la mise en œuvre du PPS, ils veillent à favoriser la coopération entre écoles, EPLE et établissements sanitaires ou médico-éducatifs. L'objectif est d'assurer un meilleur accompagnement des élèves scolarisés en milieu ordinaire et une plus grande fluidité des parcours d'élèves dont la situation personnelle a pu nécessiter, pour une durée déterminée, une prise en charge globale dans un établissement sanitaire ou spécialisé.

Ils jouent aussi un rôle essentiel d'information auprès des familles, lesquelles sont les seules habilitées à solliciter la CDA pour la mise en place d'un PPS.

Leur pilotage est assuré par l'Inspecteur de l'éducation nationale - ASH (adaptation et scolarisation des enfants handicapés succédant au sigle AIS) qui sous l'autorité des

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, est l'interlocuteur sur toutes les problématiques concernant la scolarisation des enfants handicapés.

Le projet personnalisé de scolarisation peut prévoir une scolarisation dans l'une des **130 classes d'intégration scolaire (CLIS)** ou l'une des **49 unités pédagogiques d'intégration (UPI)** dont dispose l'académie. **A cet égard, il convient de noter que la rentrée 2008 voit la mise en place de 9 UPI supplémentaires.**

Aveyron : une ouverture au collège Joseph Fabre à Rodez

Haute-Garonne : quatre ouvertures en collège :

- collège Jean-Pierre Vernant à Toulouse
- collège Les Roussillous à Saint-Pierre de Lages
- collège Jean-Jaurès à Colomiers
- collège Antonin Perbosc à Auterive

Gers : une ouverture au collège Mathalin à Auch

Hautes-Pyrénées : une ouverture au collège Massey à Tarbes

Tarn : une ouverture au collège Jean-Louis Etienne à Mazamet

Tarn-et-Garonne : une ouverture au collège de Montech

433 auxiliaires de vie scolaire individuels AVS-I, dont 120 viennent d'être attribués à l'académie pour la rentrée 2008, et 65 auxiliaires de vie scolaire collectifs AVS-C ont vocation à accompagner la scolarisation de certains élèves handicapés dans le cadre du PPS. Leur action est complétée par la contribution de plus de 550 contrats aidés chargés de l'aide à la scolarisation des enfants handicapés.

La formation des personnels

Un important plan de formation des personnels a été développé durant l'année scolaire 2007- 2008 et se poursuivra durant cette présente année scolaire. Au-delà de la formation des auxiliaires de vie scolaire et des contrats aidés, il offre des formations tant aux personnels en charge d'élèves handicapés dans des dispositifs spécifiques (CLIS, UPI) qu'aux personnels susceptibles de scolariser des élèves handicapés dans des classes ordinaires. Par ailleurs, la formation au CAPA-SH et au 2 CA-SH (diplôme spécialisé pour les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré) organisée à l'IUFM de l'académie de Toulouse se poursuit et verra 90 enseignants formés durant cette année scolaire pour le CAPA-SH et 15 pour le 2 CA-SH. De plus, des personnels ressources sont formés pour aider à la mise en œuvre des volets « scolarisation des enfants handicapés » dans les projets d'établissement. Enfin une offre spécifique est réservée pour les personnels d'encadrement.

Le suivi académique

Un groupe académique ASH se réunit régulièrement sous la responsabilité d'un IA DSDEN chargé de mission ASH auprès du Recteur. Il a pour mission de veiller à la meilleure mise en œuvre de toutes les dispositions qui découlent de la loi de février 2005 et notamment de permettre à ce que les personnels soient en situation de pouvoir accueillir et scolariser chaque enfant handicapé. Durant cette année 2007/2008, le travail s'est notamment orienté sur la réalisation de deux documents pour soutenir l'action des personnels d'encadrement : l'un concerne les troubles spécifiques des apprentissages, l'autre les troubles des conduites et du comportement. Dans les deux cas, il s'agit de présenter ce que sont ces troubles et par ailleurs d'identifier les stratégies pédagogiques et éducatives pour les prendre en compte dans la classe, dans l'école et dans l'établissement, au besoin avec d'autres professionnels partenaires de l'école.

D'autre part, un atelier de réflexion et d'échange pour diffusion (ARED) réunira les équipes des 5 collèges qui se sont engagés dans une expérimentation sur les troubles spécifiques du langage pour enrichir et mutualiser les réponses expérimentées.

Colloque Handicap et scolarisation : les conditions de la réussite

On notera enfin l'organisation d'une manifestation académique consacrée à la scolarisation des enfants handicapés, qui réunira les professionnels et les représentants des associations concernées pour apprécier la situation à cet égard dans l'académie et identifier toutes les collaborations pour optimiser la prise en charge de ces enfants. Cette journée prendra place aussi dans [les diverses manifestations organisées dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne](#). A ce titre, deux conférences permettront d'apprécier la scolarisation et le vécu des enfants handicapés à l'école (résultats issus de la version française d'une enquête internationale), ainsi que la qualité de vie et la scolarisation des enfants en situation de handicap en Europe.

I llettrisme

Un plan d'action concerté

La lutte contre l'illettrisme relevait jusqu'à cette année d'une mosaïque d'actions conduites par différents ministères et organismes. Depuis avril 2008, une convention intitulée *Schéma régional de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de base* (SCRIBE) a pour objet la conception d'un plan d'actions cohérent, exigent et concerté sur cinq orientations :

- structurer et coordonner la politique régionale ;
- **qualifier et organiser la prévention de l'illettrisme** ;
- renforcer l'accès aux compétences de base dans le monde du travail ;
- accompagner les personnes vers l'accès aux compétences de base dans le respect de l'égalité des chances ;
- développer une offre de formation aux compétences de base adaptées aux besoins des territoires.

La mission de l'académie de Toulouse

L'académie de Toulouse a en charge le pilotage de la **2^{ème} orientation, relative à la prévention de l'illettrisme**. Il s'agit de repérer tous les enfants, tous les adolescents, tous les jeunes qui présentent des difficultés fortes d'acquisition des compétences de base et de risque de retour à l'illettrisme au sortir de leurs études, pour agir auprès d'eux et auprès de leurs familles afin que ce risque soit combattu efficacement et de manière coordonnée.

Axe 1

Aider les acteurs à identifier et accompagner les publics en risque d'illettrisme en commençant par :

- élaborer des outils de repérage et d'orientation ;
- créer une plaquette pour les acteurs de terrain (directeurs d'école, CLAE, Chef d'établissement) sur le repérage et les ressources à mobiliser pour accompagner les familles en risque ou en situation d'illettrisme ;
- organiser des formations sur ces outils pour les différents acteurs.

Axe 2

Inciter à la lecture et à l'écriture à l'école comme dans les espaces de loisir, en commençant par :

- promouvoir des actions transversales de lecture : CLAE-école-associations : par exemple dans une BCD ;
- promouvoir l'écriture et la lecture sur les temps de loisir dans les contrats éducatifs locaux ;
- organiser des formations communes aux différents acteurs sur ces orientations et les outils qu'elles utilisent.

La mise en œuvre de ces actions, dont le pilotage revient à l'Education nationale aux différents niveaux fera l'objet d'un suivi régulier, d'une évaluation attentive et d'une réflexion coordonnée avec les responsables des autres orientations. L'académie de Toulouse sera partie prenante du pilotage et de l'évaluation de l'ensemble du serveur *Scribe* au niveau régional.

L angue et culture régionales

Une nouvelle étape dans le développement des langues et cultures régionales

L'article 75-1 de la Constitution, adopté par le Congrès à Versailles le 21 juillet 2008, stipule que les langues régionales appartiennent désormais au patrimoine de la France.

La langue et la culture occitanes constituent un « élément essentiel du patrimoine national » selon les orientations du Ministère de l'Education nationale qui précise que :

- l'Education nationale se doit de « veiller au développement des langues régionales et de contribuer à leur transmission » ;
- « Oublier cette responsabilité ne serait pas un signe de modernité. Ce serait au contraire une perte de substance de l'héritage national. »

Ces orientations s'inscrivent aussi dans le cadre des initiatives et engagements internationaux de la France pour le maintien de la diversité linguistique et culturelle.

L'académie de Toulouse, par sa situation et son histoire, a un rôle particulier à jouer en faveur de l'occitan. Elle a la charge, même si elle n'est pas la seule, de participer au maintien et à la transmission du patrimoine linguistique de la région.

La langue et la culture occitanes sont aussi, comme l'ont démontré plusieurs études un « atout pédagogique », « un outil d'intégration, de diversification » qu'il convient de bien utiliser pour qu'un nombre plus élevé d'élèves puisse en bénéficier. Elles ont donc un statut spécifique et sont une des priorités académiques.

L'académie de Toulouse apporte déjà sa contribution au devenir de ce patrimoine puisque plus de **42 000 élèves** bénéficient d'un enseignement de langue et culture occitanes. L'année scolaire 2008-2009 sera marquée par une nouvelle étape de développement.

La diffusion dès la rentrée de [la nouvelle circulaire rectorale](#), actualisée à partir du bilan du programme précédent et des nouvelles orientations, va permettre un rappel de la place de l'intérêt et des modalités de l'enseignement de la langue et de la culture occitanes aux différents niveaux.

Mise en synergie des compétences

Par ailleurs, la réflexion menée en liaison avec les collectivités territoriales devrait aboutir avant la fin de l'année civile à la signature d'une convention avec la Région, consciente de ses responsabilités à l'égard de son patrimoine linguistique et culturel occitans. En effet, le contexte a évolué avec l'article 20 de la loi d'orientation qui ouvre « l'ère de la contractualisation, de la co-responsabilité, de la co-décision, chacun conservant ses responsabilités ».

Enfin la constitution d'un GIP, groupement d'intérêt public, de concert avec la Région, l'Université de Toulouse-le-Mirail et l'académie de Toulouse, devrait donner un statut, plus de légitimité et de possibilités au CROM (Centre de Ressources Occitanes et Méridionales) et en faire un opérateur de la mise en œuvre des politiques institutionnelles en faveur de l'occitan.

C'est donc sur la base de l'actualisation de la circulaire rectorale de 1999, de la convention avec la Région et du renforcement du CROM que le développement de l'enseignement de l'occitan va pouvoir se poursuivre afin qu'un nombre croissant d'élèves en bénéficie.

Les Inspecteurs d'académie participeront à la mise en œuvre de cette politique académique qu'ils impulseront dans leur département. Le CAEOC, Conseil académique pour l'enseignement de l'occitan, structure de concertation qui regroupe tous les partenaires concernés et la Mission langue et culture occitanes de l'académie de Toulouse contribueront à son suivi.

Les objectifs 2008 – 2009

La nouvelle étape dont la mise en œuvre commence à la rentrée scolaire se donne comme objectifs :

- généraliser progressivement l'information, la sensibilisation avec l'aide des collectivités territoriales et dans le cadre des disciplines concernées afin que tous les élèves de l'académie découvrent à un moment où à l'autre de leur scolarité la nature de ce patrimoine ;
- développer l'enseignement bilingue : la recherche de nouveaux sites sera relancée pour densifier le réseau de sites et les évaluations des compétences en occitan et des aptitudes métalinguistiques qui ont été réalisées seront mises à profit pour améliorer encore les apports éducatifs de cette modalité d'enseignement ;
- mieux articuler l'enseignement de l'occitan avec celui des autres disciplines et expérimenter la pratique de l'intercompréhension des langues romanes à partir de l'occitan et du français par l'utilisation de la méthode « *Euromania* » réalisée à l'initiative de l'IUFM de Toulouse ;
- améliorer l'orientation le recrutement et la formation de nouveaux enseignants. Il s'agit d'un objectif majeur car le vivier d'enseignants compétents en occitan est actuellement insuffisant ;
- conforter la gestion et la coordination académiques, le pilotage et le suivi.

Livret de connaissances et de compétences

Annoncé dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, le socle commun de connaissances et de compétences est entré en application à partir de la rentrée 2007. Il s'organise en sept grandes compétences :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- L'autonomie et l'initiative.

Du socle commun à l'expérimentation du livret de compétences

La maîtrise par tous des sept compétences du socle est inscrite dans l'article 9 de la loi d'orientation avec une mesure de leur acquisition progressive au travers d'un livret personnel pour chaque élève tout au long de sa scolarité obligatoire.

Le livret personnel de compétences va ainsi permettre d'enregistrer la validation progressive de chacune des sept grandes compétences du socle commun de connaissances et de compétences avec des paliers successifs :

- **Palier 1** : fin du cycle des apprentissages fondamentaux (CE1) pour ce qui relève de la maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques et des compétences sociales et civiques.
- **Palier 2** : fin du cycle des approfondissements (CM2) pour l'ensemble des grandes compétences.
- **Palier 3** : fin du cycle d'adaptation (6^{ème})
- **Palier final** en fin de cycle d'orientation ou en fin de scolarité obligatoire.

Ce livret intègre également plusieurs attestations comme le premier et deuxième niveau de sécurité routière, le premier niveau de prévention et secours civique, le brevet informatique et Internet (B2i) et les compétences acquises en langues vivantes étrangères.

L'expérimentation du livret

Durant l'année 2007-2008, une expérimentation pour tester deux versions de livret a été conduite dans une circonscription par académie. Pour l'académie de Toulouse, la circonscription choisie a été celle de Condom dans le Gers avec 57 écoles, 6 collèges publics dont deux avec lycée professionnel et 3 collèges privés.

Les équipes pédagogiques se sont engagées dans cette expérimentation qui a pu se dérouler de façon effective du mois de janvier au mois de mai 2008. L'ensemble du processus a été organisé sous la responsabilité des chefs d'établissement qui ont informé les parents d'élèves de la procédure engagée. Un accompagnement organisé par les corps d'inspection du premier et second degré a permis d'observer les effets induits par l'introduction d'un tel outil.

Le bilan

Le bilan de cette expérimentation établi lors d'une journée de regroupement, le lundi 2 juin 2008 à Auch a permis de dégager les points forts et les questions posées par l'utilisation de ce livret.

Les points forts relevés

- La mise en place du livret est un moteur pour l'évolution des pratiques pédagogiques et tout particulièrement, en ce qui concerne l'évaluation des compétences des élèves. Elle favorise la mise en cohérence d'un cycle à l'autre sur les degrés d'exigence et les critères d'évaluation en s'appuyant sur la base d'une expertise professionnelle partagée.
- L'utilisation d'un livret de compétences stimule le travail en équipe qu'il soit inter-cycles, disciplinaire ou interdisciplinaire. Le chef d'établissement voit ainsi valorisé son rôle de pilote pédagogique.
- La démarche induite par le livret favorise la prise de conscience par les élèves des objectifs et ambitions visées au travers des situations d'apprentissage proposées. Elle permet à l'élève de s'inscrire dans un parcours tout le long de la scolarité obligatoire et dans une logique de contrat d'apprentissage mieux formalisée.

Les questions posées

- La mise en place du livret dans les conditions de l'expérimentation a nécessité des temps importants de concertation et d'échanges entre enseignants, plus particulièrement dans le second degré où l'enseignement est assuré par des professeurs différents. L'identification et l'organisation de ces temps semblent nécessaires au sein des équipes.
- Un travail d'appropriation des items du socle est nécessaire ; il est inévitablement associé à une réflexion de fond sur l'acquisition et l'évaluation des compétences ce qui peut parfois conduire à une certaine lourdeur dans la mise en oeuvre. Des propositions d'aménagement ont ainsi été proposées par les équipes et transmis au ministère. Par ailleurs, l'accompagnement et la formation sont largement identifiés comme nécessaire pour l'avenir.
- Les outils d'aide pour l'évaluation en cours d'apprentissage sont appréciés quand ils existent : banque outils, grilles d'évaluation avec critères de réussite associés aux différentes capacités exercées, exemples de situation d'évaluation en cours de formation avec une formulation coordonnée entre différentes disciplines. Une demande générale a été identifiée en prenant appui sur l'exemple des démarches engagées dans les disciplines scientifiques et technologiques.
- Des descripteurs précis pour la validation des différents items sont attendus par tous. Les grilles de référence proposées au niveau national vont dans ce sens et les enseignants sur le terrain demandent ce type d'outils professionnels comme ceux proposés en Langue Vivante (cadre commun européen de référence).
- Un besoin de clarification est apparu comme nécessaire tout à la fois pour le statut du livret par rapport aux autres supports toujours en vigueur et à son rôle par rapport par exemple à l'orientation des élèves.

Maîtrise de la langue

Lire – dire – écrire, *Le Journal du Lecteur* : un dispositif innovant

Ce dispositif original, créé dans l'académie de Toulouse et mis en œuvre depuis 4 ans de la GS de maternelle au lycée, manifeste une efficacité réelle dans le développement de la lecture/écriture et l'amélioration de la maîtrise de la langue.

Les usages pédagogiques et les progrès des élèves diffèrent selon les publics et les niveaux de classes envisagés: restauration de l'estime de soi, meilleure socialisation, remédiation lexicale et grammaticale, assiduité à la lecture et à l'écriture, élaboration et construction d'une mémoire culturelle.

Le succès de ce **Journal** et l'intérêt croissant qu'il présente dans un usage en continu désormais observable le rend indispensable dans les liaisons intercycles et en fait un outil performant d'évaluation du socle commun des connaissances (langue, arts et culture humaniste, TICE, autonomie).

Un succès croissant et international

Des expérimentations fructueuses en classes de RAR, en classes d'accueil pour les non francophones, encouragent à le systématiser pour ces publics spécifiques dès la rentrée prochaine.

Son **extension au lycée** s'étend et se confirme.

De nombreuses académies nous sollicitent pour des formations sur ce dispositif qu'elles adoptent à leur tour.

Enfin, son expérimentation réussie au **Maroc** (classes marocaines du primaire) et en Espagne (classes bilingues dans le premier et le second degré des lycées français) incite à en faire un outil de plurilinguisme et de culture partagée.

Des actions nombreuses

Le groupe académique *Maîtrise de la Langue* propose dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun une action pédagogique d'aide et de soutien, action dite **projet d'orthogramm**, visant à une relecture ciblée et efficace des principales difficultés orthographiques et grammaticales éprouvées par les élèves.

Cette action a un caractère interdisciplinaire, et implique les enseignants de toutes les matières dispensées en collège. En effet, le souci d'une expression correcte ne saurait être l'apanage du seul professeur de Français, même si c'est lui qui est chargé d'enseigner les règles de la langue.

De nombreux outils permettant sa mise en œuvre efficace sont à disposition des enseignants sur le site académique ML.

Bien suivie cette année dans un certain nombre de bassins de formations, cette action fournit des entrées précieuses lors de l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs et leçons) et pour les élèves bénéficiant d'un PPRE.

Dans les départements

Les groupes départementaux Maîtrise de la Langue mènent une politique volontariste et dynamique de promotion et de diffusion d'actions pédagogiques de qualité autour des problématiques liées à la Maîtrise de la Langue et à la prévention de l'illettrisme.

Outre toutes les actions évoquées plus haut, chaque département développe des manifestations d'un grand intérêt liées à la pratique de la lecture et de l'écriture, à l'ouverture aux arts et à la culture en lien avec les ressources et les partenaires locaux.

La présidence française de l'Union Européenne permet de souligner davantage la volonté d'ouverture aux langues et à la culture européennes

Le thème sera lié au patrimoine local dans une perspective de culture européenne partagée et explicitée (sites et onomastique, traditions culinaires, inventions techniques, découvertes et projets scientifiques, etc.)

Le concours sera ouvert aux établissements européens partenaires de notre académie.

Lexique - culture européenne

L'enseignement du lexique fait depuis plusieurs années l'objet d'une attention particulière; recherches, stages de formation, etc. En 2008/2009, sera plus particulièrement abordée la dimension de *lexiculture* dans le cadre des apports et des échanges avec les langues et les cultures de l'Europe.

Cette action intercycles, pluridisciplinaire et plurilingue s'adresse au premier degré, au collège et au lycée professionnel et demande une production où s'allient l'écriture, l'image et les TICE.

Par ses modalités et par son sujet, il s'inscrit toujours dans le cadre d'une mise en œuvre pluridisciplinaire et transversale des compétences définies dans le cadre du socle commun dont il sollicite la plupart des grandes orientations : maîtrise de la langue française (lecture, écriture, orthographe, grammaire, lexique) et des langues étrangères, culture humaniste, connaissance et pratique des arts, culture scientifique et technique, pratique des TICE, autonomie de l'élève, etc.

Moyens de rentrée

Au niveau national, la loi de finances pour 2008 a prévu 700 postes supplémentaires d'enseignants du premier degré public à la rentrée scolaire 2008.

Compte tenu de l'évolution de nos effectifs dans l'académie de Toulouse, où 1 394 élèves sont attendus, portant l'effectif global à 234 826, **30 postes d'enseignants sont créés.**

Pour le second degré public, le budget de l'État intègre la suppression de **11 200 postes**, répondant ainsi à l'évolution démographique, à la rationalisation des moyens et, pour les stagiaires en formation, à l'adéquation des recrutements aux besoins en personnel enseignant. Par ailleurs, **3 500 emplois** sont transformés en **63 000 heures** supplémentaires. L'académie de Toulouse n'enregistrera à la rentrée 2008 qu'un faible accroissement de ses effectifs, **562 élèves**, portant son effectif global à **184 699 élèves.**

Ainsi, compte tenu de ce contexte, les moyens délégués à l'académie sont les suivants :

- ⇒ 5 suppressions d'emplois d'enseignants,
- ⇒ une diminution de 114 stagiaires en formation à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres), correspondant à 41 emplois à temps plein ;
- ⇒ La création de 30 emplois de professeurs des écoles ;
- ⇒ 138 emplois d'enseignants transformés en 2 484 heures supplémentaires sur l'année ;
- ⇒ 23 suppressions d'emplois administratifs dans les services académiques (rectorat et inspections académiques) et dans les établissements scolaires ;
- ⇒ la création dans l'académie de Toulouse de 19 emplois infirmiers, dans le cadre de la programmation pluriannuelle prévue par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (loi Fillon) ;
- ⇒ la création de 4 emplois de médecins ;
- ⇒ la création de 243 emplois d'assistants d'éducation pour prendre en compte les besoins nouveaux de l'accompagnement éducatif.

Orientation

Le contexte académique

L'orientation est désormais au cœur de la problématique de la réussite des élèves. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23/04/05 trace le cadre dans lequel doivent s'inscrire les actions relevant de l'éducation à l'orientation : faire baisser le nombre de sortants sans qualification, amener 50% d'une génération à un diplôme de l'enseignement supérieur (37% aujourd'hui). La loi sur les libertés et responsabilités des universités est venue préciser les modalités de l'orientation dans la séquence qui va de la classe terminale de lycée au premier cycle de l'enseignement universitaire. Enfin, la découverte des métiers et des formations pour mieux s'orienter constitue l'un des axes retenus par la circulaire nationale de préparation de la rentrée 2008.

Le bilan 2007-2008

→ **dans les collèges**, des actions ont été conduites dans 3 directions principales pour renforcer le caractère systématique de l'éducation à l'orientation et mieux accompagner les élèves lors de l'affectation :

La généralisation de l'option « découverte professionnelle 3 heures » qui vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel. Dans l'académie de Toulouse, près de 4000 élèves suivent cette option (14% des élèves de 3^{ème}).

Les entretiens systématiques, qui ne se limitent pas à une approche scolaire, ont pour objet de mieux préparer les jeunes aux choix qu'ils ont à faire. Ils impliquent les acteurs essentiels que sont, le chef d'établissement, les enseignants et notamment le professeur principal, le conseiller d'orientation psychologue. Tous les collèges ont mis en place les entretiens systématiques au niveau 3ème. Le bilan est très positif dans une grande majorité de cas, à la fois pour les familles et les enseignants. Les entretiens ont notamment permis l'instauration d'un meilleur suivi individualisé des élèves, une plus grande cohérence entre les vœux des familles, les résultats et les perspectives envisagées (diminution des cas d'appel) et dans certains cas, un changement d'attitude des élèves en difficulté.

Le recensement et le suivi des sortants non qualifiés

Les CIO coordonnent au plan local le recensement et le suivi des sortants non qualifiés. Cette mesure vise deux publics prioritaires : les candidats à l'entrée dans la voie professionnelle et non affectés, les sortants des autres niveaux. Dans l'académie de Toulouse, en 2007, un élève sur 4 était non affecté en BEP – CAP2 ou Bac Pro 3ans après les opérations d'affectation.

S'agissant des non affectés, le dispositif mis en place a permis de recenser précisément les non affectés et de leur proposer pour la plupart une solution de formation scolaire ou par apprentissage. Ainsi, sur 2459 élèves non affectés, seulement 61 étaient encore « sans solution » au 28 septembre 2007.

→ dans les lycées

L'accès des terminales technologiques en STS et en IUT : les candidatures des élèves des séries technologiques font l'objet d'un examen prioritaire. Par ailleurs, dès lors qu'ils sont lauréats avec une mention Bien ou Très Bien, ils bénéficient de l'admission de droit en STS et en IUT.

L'accès des terminales professionnels en STS : dès lors qu'ils sont lauréats avec une mention Bien ou Très Bien, ils bénéficient de l'admission de droit en STS. Cette procédure a concerné 25 candidats en 2007.

Une meilleure égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur :

Les actions mises en œuvre :

- la charte égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence : partenariat entre des lycées cibles (Bourdelle à Montauban, Mirepoix, Jean Jaurès à Carmaux, Berthelot, Toulouse-Lautrec, Jolimont et Rive Gauche) et des établissements d'enseignement supérieur (INPT-INSAT, IEP, Ecole des Mines d'Albi-Carmaux) ;
- le projet « promouvoir l'égalité des chances à l'université » : les 3 universités sont concernées.

La mise en place d'une **séquence continue d'aide à l'orientation** de la classe de première de lycée au premier semestre universitaire :

- **en classe de première de lycée**, est mis en place un **entretien d'orientation systématique** pour les élèves, conduit par le professeur principal, ayant pour but de déterminer les motivations et de recenser les besoins en information des élèves ;
- **en classe terminale**, participation au **salon Infosup** qui présente chaque année, au mois de janvier et en un lieu unique, toutes les formations de l'enseignement supérieur de la région Midi-Pyrénées ;
- **le dossier unique** : articulé autour de deux principes - la liberté de choix des élèves et l'autonomie de recrutement des établissements d'enseignement supérieur – le « dossier unique » a concerné en 2008 les composantes suivantes : les universités, les CPGE, les écoles d'ingénieurs (ENI, INSA), les STS, DCG et les classes de mise à niveau. Le dispositif sera généralisé aux I.U.T.
- **l'orientation active ouvre un « nouveau droit » au conseil pour les lycéens**. Elle a pour but de faire de l'orientation à l'université une « démarche positive, éclairée et réellement accompagnée ». Elle concourt, dans le cadre du plan « Réussite en licence », à l'objectif de réduction de 50% des échecs en 1^{er} cycle universitaire ; Les 4 universités de Midi-Pyrénées ont participé au dispositif dont 2, Paul Sabatier et JF Champollion, pour l'ensemble de leur offre de formation. Un peu moins de 10% des lycéens ont sollicité un conseil dans le cadre de l'orientation active. Cette moyenne est du même ordre que celle qui figure dans le rapport du Délégué Interministériel à l'Orientation au CNESER pour l'année 2007. Le bilan réalisé en liaison avec les Universités montre que trop peu d'élèves des séries technologiques ont sollicité un conseil sur les 1630 qui se sont portés candidats à une L1 participant au dispositif. Enfin, les avis donnés par les Universités se répartissent comme suit : 90% d'avis favorables (dont 24% avec recommandation), 5% de préconisations d'une autre orientation (5% des dossiers étaient incomplets).

Les perspectives 2008-2009

→ Collèges

La préparation de l'orientation des élèves s'enrichit désormais de deux mesures nouvelles :

- **Le parcours de découverte des métiers et des formations** à partir de la 5^{ème} qui sera expérimenté à la rentrée 2008 dans les collèges volontaires, avant d'être généralisé en 2009. Dans ce cadre l'académie de Toulouse va développer **une banque de stages** ouverte notamment aux élèves de troisième ;
- **Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)** qui permettra aux élèves de collège volontaires de découvrir un ou plusieurs métiers en alternance, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Ce dispositif pourra être ouvert dans les lycées professionnels ou dans les centres de formation des apprentis. Les élèves doivent avoir 15 ans à l'entrée dans le dispositif.

→ Lycées

La séquence continue d'aide à l'orientation assurant une meilleure transition secondaire – supérieur sera approfondie et intégrée dans les programmes d'information sur l'orientation des lycées notamment en développant un volet « orientation active ». pour ce faire différentes mesures sont mises en place :

L'entretien personnalisé pour tous les élèves en **classe de première et de terminale** ;

Développement du **portail unique post bac** (volet information) : les établissements d'enseignement supérieur devront faire figurer les contenus et les prérequis de leurs formations mais aussi **des indicateurs de réussite aux examens et aux diplômes** (notamment par série de bac) et des données actualisées relatives à **l'insertion professionnelle** ;

Une adaptation des calendriers des conseils de classe sera à rechercher pour optimiser le dialogue – conseil entre le lycéen, l'équipe pédagogique du lycée et l'université ;

Au niveau académique **le salon INFOSUP se déroulera du 21 au 24 janvier 2009** et concerne **tous les lycées** de l'académie de Toulouse ;

Pour ce qui est du volet « gestion » **du dossier unique**, seront intégrés les IUT, les BTS agricoles, les L1 de l'Institut Catholique de Toulouse et également, à terme, les formations par apprentissage ; ce dernier point nécessite un cadrage national complexe ; Enfin au nom de l'égalité des chances un effort significatif sera conduit pour susciter des candidatures pour les CPGE, et atteindre l'objectif de 5% d'élèves boursiers.

→ Lycées professionnels

L'orientation des élèves prend une place particulière dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle. Ainsi en première année de formation, **l'entretien personnalisé** devient un élément déterminant dans la prévention du décrochage scolaire et des sorties sans qualification.

Ces objectifs opérationnels 2008/2009 renforçant le caractère personnalisé de l'accompagnement du jeune dans son parcours nécessite pour notre académie une véritable stratégie de formation auprès des équipes éducatives, d'une part et un recentrage fort des activités des services d'information et d'orientation en direction des établissements et des élèves, d'autre part.

Pratiques artistiques et culturelles

Objectifs généraux

A l'école, au collège puis au lycée, l'éducation culturelle et artistique permet de développer une approche sensible et critique conjuguant plusieurs qualités : la sensibilité aux œuvres et à leurs contextes, le développement de pratiques expressives. Elle construit enfin de nombreux repères qui fondent la culture humaniste.

L'éducation artistique et culturelle a été réaffirmée comme une mission prioritaire du ministère de l'Éducation nationale. L'éducation artistique et culturelle doit être développée dans un objectif de généralisation à tous les élèves et à l'ensemble des cycles de formation.

Enseignement d'histoire des arts

Un enseignement inclus dans les programmes

L'histoire des arts est intégrée dans les programmes de l'école primaire à la rentrée 2008, ainsi que du collège et du lycée, à partir de la rentrée 2009, de façon à proposer aux élèves un parcours cohérent et à faire émerger une culture commune.

L'enseignement d'histoire des arts portera sur l'ensemble du champ artistique et culturel, y compris dans sa dimension scientifique et technologique. Il aura pour objectif l'acquisition par les élèves de repères historiques et méthodologiques indispensables à la compréhension des œuvres, et prendra appui sur le contact direct avec celles-ci. Au collège, en particulier, l'histoire des arts représentera un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques.

L'accompagnement éducatif

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture.

Ce dispositif contribuera ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves. Pour la pratique artistique et culturelle, tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont à envisager. Il conviendra de mettre l'accent sur les activités de découverte culturelle, d'expression et de création artistiques qui aboutissent à des réalisations concrètes par les élèves. La mise en œuvre de ces actions s'inscrit nécessairement dans le cadre des partenariats culturels locaux qui sont à poursuivre et à approfondir.

L'éducation culturelle dans l'académie de Toulouse

Cette présence de l'éducation culturelle se décline sous plusieurs formes dans l'académie de Toulouse : des dispositifs d'éducation artistique, certains en partenariat avec le ministère de la culture tels que 40 options dans les lycées, des classes aménagées, 70 ateliers artistiques, 75 ateliers scientifiques.

A ces dispositifs encadrés par les textes s'ajoutent de nombreuses conventions passées entre les structures culturelles, les collectivités territoriales et l'éducation nationale que ce soit au premier degré ou au second degré. On peut ici citer quelques exemples tels que les chartes départementales de chant choral. 17 conventions ont été signées en 2007/2008 dont une avec la cinémathèque et une avec l'orchestre du Capitole.

Il faut souligner également la mise à disposition de 20 professeurs dans les services éducatifs, des musées, des fondations d'art, de théâtre et d'archives qui préparent des

parcours culturels aux élèves et leurs professeurs de la classe aux lieux de culture. **Augustins-Saint - Raymond-Muséum-TNT-Abattoirs-La fondation d'entreprise espace écureuil-ABC-cité de l'espace-sciences animation-le parvis à Tarbes - L'atelier imaginaire à Tarbes-scène nationale Albi-musée Ingres à Montauban-musée Goya à Castres-centre d'art à Albi-théâtre Apollo à Mazamet-musée Toulouse Lautrec à Albi.**

Mais au-delà des dispositifs, au bénéfice de l'éducation culturelle, chaque discipline doit considérer la dimension spécifique de ses connaissances et compétences. Quant au projet d'école ou d'établissement il doit proposer **un véritable parcours culturel et artistique de l'élève construit sur plusieurs années.**

La politique territoriale

La DAAC a formé, à partir de janvier 2007, **des pilotes départementaux** du premier et du second degré placés sous l'autorité des inspecteurs d'académie. Ces groupes de pilotage dans le second degré sont composés de personnels de direction, dans le premier degré d'IEN et de conseillers pédagogiques et du directeur du CDDP pour les deux niveaux. Dans certains cas, ce pilotage a des déclinaisons dans les bassins, ce qui par exemple était programmé pour cette année en Haute-Garonne. (Il est à noter que l'Aveyron a une organisation antérieure à cette date et selon une configuration différente).

Leurs missions sont de deux ordres : favoriser les partenariats avec les collectivités territoriales et les structures culturelles en formalisant des conventions d'une part et établir un plan de formation d'autre part.

En parallèle, ont été installés et formés des **coordinateurs culture dans chaque établissement** sur sept départements. Cette formation sera effective en 2008/2009 en Haute-Garonne. Leurs missions consistent à communiquer et à jouer un rôle de personne ressource au sein de l'établissement. Une partie de leur formation leur donne la possibilité de rencontrer l'offre culturelle de proximité. Le concept qui sert de vecteur est **le parcours culturel de l'élève.**

Ce positionnement et l'évolution des représentations liées à une approche différente de l'éducation culturelle au service du socle commun et en réponse aux besoins des élèves, nécessite que ce rôle soit accompagné sur plusieurs années. Son efficacité, avérée en Ariège, ne peut se révéler que dans la durée.

En 2008 - 2009 ce sont 13 formations de départements ou de bassin qui sont prévues pour faire progresser cette mission.

Communiquer pour informer

La Délégation académique à l'action culturelle s'est dotée en 2007 de plusieurs outils d'information et de communication :

- **Lettre d'information électronique** sous forme d'inscription libre à l'adresse suivante : <http://sympa.ac-toulouse.fr/www/info/lettre-culture>

Cette lettre publiée à un rythme d'une toutes les deux semaines contient des informations sur les événements culturels de l'Académie, des propositions de travail pour les élèves et les enseignants, (concours de photos, d'écriture, etc.)des actions menées dans les établissements.

Cette lettre est illustrée de photographies prises sur le terrain.

- A consulter également [le site de la DAAC](#) dans les grands dossiers de l'académie.

Quelques projets de la DAAC 2008 – 2009

- 100 espaces culturels dans les établissements scolaires
- 100% de volets culturels dans les projets d'établissement.
- Formation d'un coordinateur culture pour tous les établissements de l'académie.
- Préparer des parcours culturels thématiques sur deux journées dans les structures culturelles à Toulouse avec une structure d'accueil (la ligue de l'enseignement) pour les établissements éloignés.
- Concours photos européen autour du thème : « quel temps fait-il chez vous » dans le cadre de la PFUE.
- En partenariat avec les collectivités territoriales, participer à des évènements comme le **Marathon des mots**, le **printemps de septembre** ou le **prix d'écriture Nougaro** dont bénéficient des milliers d'élèves.

Prévention de la violence et des discriminations

Bref état des lieux

L'agressivité, les incivilités, le harcèlement et les violences physiques sont aujourd'hui le lot quotidien de nombreux établissements d'enseignement, où se cristallisent des tensions permanentes. Différentes formes de violences ont envahi les écoles, les collèges et les lycées, du moins dans certaines zones provoquant la montée d'un sentiment d'insécurité exacerbé. L'ensemble de ces violences ne concerne le plus souvent que les seuls élèves, survenant particulièrement dans les cours de récréation ou aux abords des établissements. Les protagonistes sont de plus en plus jeunes et commencent dès l'école primaire. L'amplification de ce phénomène et son évolution appelle des réponses urgentes et opérationnelles pour accompagner les équipes éducatives qui y sont confrontées.

Au cours de l'année scolaire **2005-2006**, dernières statistiques nationales disponibles, on dénombrait 82 064 incidents de violence grave : trois établissements sur quatre ont renseigné l'enquête interne de l'éducation nationale. Ceci représente 14 incidents déclarés par établissement ou encore 2,5 incidents pour 100 élèves ¹.

Comment prévenir et traiter les phénomènes de violence ?

Ni la violence, ni les actes d'incivilités ne sont un phénomène isolé dans le champ social ou dans l'établissement scolaire lui-même. D'où la nécessité de les appréhender globalement et de mener des actions cohérentes afin de lutter contre l'absentéisme, la souffrance, les difficultés sociales et psychologiques, l'échec scolaire, autant de maux, pour ne citer que quelques uns d'entre eux, qui affectent gravement l'école aujourd'hui.

Il y a une dizaine d'années ces violences étaient masquées, sinon niées. Aujourd'hui, elles sont hyper-médiatisées, répandant immédiatement un sentiment d'angoisse. La violence nous émeut plus que ne le justifie sa réalité quantitative.

On s'interroge alors sur la fonction de tamis contre la violence de l'extérieur, contre la délinquance urbaine, que l'école ne serait plus en mesure de remplir correctement. C'est tout notre idéal éducatif qui s'en trouverait menacé.

Dès lors, le traitement de la violence « scolaire », comme celui des incivilités nécessite d'adapter en permanence les dispositifs académiques et de communication au sein des établissements. Le travail sur le relationnel et celui sur la règle et l'autorité constituent au moins deux des axes forts des politiques académiques impulsées pour lutter contre la violence et prévenir toute forme de déviance qui pourrait nuire à l'harmonie et à la sérénité nécessaire de la communauté scolaire. La coexistence, **d'une part, de dispositifs visant directement la lutte contre la violence** (désignation de correspondant académique en charge du pilotage du comité de prévention de la violence ; recueil des faits de violence effectué à partir de l'enquête *SIVIS* - *Système d'Informations et de Vigilance sur l'Insécurité Scolaire* - actions de formation, etc.) et, **d'autre part, de dispositifs de politiques**

éducatives (Ecole ouverte, accompagnement éducatif, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, dispositifs relais, etc.) en agissant indirectement, participent tout autant à cette lutte, fondée avant tout sur l'acte éducatif et pédagogique.

L'Education nationale s'est engagée à relever le défi majeur : celui de contribuer à l'éducation au respect, à l'apprentissage de la vie sociale, à la formation au comportement de citoyen. La circulaire de rentrée 2008, du ministère de l'éducation Nationale nous rappelle d'ailleurs, que : *« l'Ecole doit offrir à tous les enfants des chances égales et une intégration réussie dans la société. Sa mission est donc aussi de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, de permettre une prise de conscience des discriminations, de faire disparaître les préjugés, de changer les mentalités et les pratiques. Au sein de nos établissements d'enseignement, une importance particulière doit être accordée aux actions visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne : violences racistes et antisémites, violences envers les filles, violences à caractère sexuel, notamment l'homophobie. »*

Quel est le rôle de l'Ecole aujourd'hui ?

L'Ecole doit poursuivre l'effort pour préparer un avenir conforme à une conception humaniste de la vie en société. Elle doit former des citoyens lucides et actifs, capables de maîtriser le progrès technique, de donner du sens à la vie individuelle et collective, de réduire la violence et développer la tolérance, de forger un véritable projet de société. Le sens du métier doit rester clair : le rôle des enseignants et des personnels d'encadrement, est toujours de former en référence au principe de la citoyenneté. L'école continue à s'assigner la transmission des valeurs et des normes communes, sans lesquelles le lien social s'affaiblit dangereusement. Les enseignants, par leur formation intellectuelle élevée et par leur expérience, peuvent participer à la redéfinition de la citoyenneté moderne. Celle-ci doit combiner les valeurs du « modèle républicain », à savoir l'égalité des droits civils, juridiques et politiques de tous les citoyens, avec la compréhension critique de la société économique qui se construit.

Un outil pédagogique novateur

Les élus du Conseil académique de la vie lycéenne se sont donnés depuis deux ans comme priorité de *Lutter contre toutes les violences et les discriminations notamment l'homophobie*. Cette action est inscrite dans les orientations ministérielles.

En partenariat avec le **Conseil régional des jeunes** et associés au travail des **photographes Sara Jabbar-Allen et Jérôme Bonnot**, les lycéens ont privilégié le support photographique couleur et ont laissé la place aux témoignages des personnes qu'ils ont rencontrés.

La genèse, (Extrait du 1^{er} panneau de l'exposition **Diversités**)

L'exposition **Diversités** est née de notre volonté, nous, jeunes élus lycéens, conscients des difficultés que peuvent éprouver nos camarades dans leur vie ou sur les lieux même de leur scolarité de lutter contre les discriminations homophobes et lesbophobes.

*Nous voulons faire changer le regard sur l'homosexualité, crier au Monde
qu'elle est source de bonheur, de complexités et de simplicité,
qu'elle est signe de vie, d'humanité,
qu'elle est digne d'éclater au monde dans sa diversité.*

Cette exposition, photos et témoignages, a la vocation d'être présentée dans les établissements scolaires de l'académie de Toulouse. Elle représente un formidable outil pédagogique et artistique pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, pour permettre une prise de conscience des discriminations franches ou insidieuses, pour lutter contre les préjugés, pour changer les mentalités et les pratiques, pour aider au respect de la dignité de tous.

Nous avons la certitude qu'une action conçue par des jeunes et pour les jeunes a toutes les chances de porter les fruits de nos intentions.

Enfin, nous aimerions que les adultes des établissements scolaires et les adultes en général soient touchés voire bousculés par ces images et ces textes car nous avons le sentiment que eux aussi doivent évoluer dans leurs représentations et leurs pratiques.

P

rogramme personnalisé de réussite éducative

En 2007-2008, pour leur deuxième année de mise en œuvre, les Programmes Personnalisés de Réussite Educative ont clairement pris leur place comme modalité personnalisée d'accompagnement des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage à l'école ou au collège.

En effet, mis en place dans la quasi-totalité des circonscriptions du 1er degré et des collèges, ils ont concerné, en 2007-2008, 7 % des élèves des classes visées, soit plus de 10 000 élèves de l'académie principalement en CE1, CM1 et 6°. Plus de 50 % des redoublants en ont bénéficié en 2007-2008, mais surtout on peut faire le constat que, en de nombreuses occasions, la définition d'un PPRE a permis d'éviter un redoublement, au profit d'un accompagnement renforcé de l'élève.

Les effets se sont particulièrement fait sentir au niveau d'une attitude plus positive des élèves face au travail et par une amélioration globale des résultats scolaires. Des liens plus efficaces sont tissés avec les familles et lorsque leur engagement est plein, la synergie d'efforts permet à l'élève de dépasser ses difficultés.

Proposés par les enseignants et pilotés avec les directeurs d'école et les principaux, ces programmes de renforcement des fondamentaux sont présentés aux parents et à leur enfant, lors d'entretiens individuels qui permettent de mieux cibler ce qui, dans le temps scolaire doit aider l'élève à combler ses lacunes. Un engagement réciproque est pris sous forme de fiche contractuelle de suivi : la part d'accompagnement et d'aide des enseignants et des parents y est définie, et l'élève s'engage à suivre le programme. Le rôle du professeur principal en collège est central dans la coordination du PPRE et le suivi de l'élève.

A l'école et au collège, les PPRE répondent à deux types de difficultés :

- la maîtrise des savoirs fondamentaux (français et mathématiques)
- une méthodologie du travail (lecture de consignes, apprentissage des leçons, travail personnel).

L'aide apportée aux élèves est mise en place à des moments différents du temps scolaire qui peuvent être : les heures de classe par un travail de différenciation pédagogique ou de groupe pour des prises en charge plus ciblées, des heures de soutien, d'ATP, des ateliers de lecture.

A l'école les réseaux d'aide interviennent en complément du travail du maître dans la classe. Le repérage des difficultés résulte des évaluations nationales en début d'année, d'évaluations intermédiaires plus tard. Au collège, le conseil de classe constitue le lieu de ce repérage comme il est celui du bilan.

Les PPRE ont pris progressivement leur place à l'école et au collège principalement dans les classes charnières du CE1, CM2 et 6°. C'est une disposition efficace qui coordonne l'action d'une équipe pédagogique avec l'implication de l'élève et de sa famille pour remédier aux difficultés des élèves susceptibles de compromettre, à court ou moyen terme, leur apprentissage. Les résultats sont très satisfaisants quand toutes les conditions sont réunies.

Réforme de l'école primaire

Finalités

Réduire l'échec scolaire et le poids des déterminismes sociaux

15% des élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec : ce nombre sera divisé par 3 en 5 ans ;

18% d'une classe d'âge a redoublé au moins une fois à l'école élémentaire : faire baisser sensiblement ce taux.

Les nouveaux programmes

Ils sont plus concis, lisibles par tous et valorisent les disciplines fondamentales, français et mathématiques.

Ils intègrent les grandes compétences qui constituent le socle commun de connaissances et de compétences.

L'école maternelle

« Aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux »

Objectifs des programmes 2008

- s'approprier le langage
- découvrir l'écrit
- devenir élève
- agir et s'exprimer avec son corps
- découvrir le monde
- percevoir, sentir, imaginer, créer.

L'école élémentaire

Français

Des progressions qui explicitent un ordre dans le temps.

La transversalité de la maîtrise de la langue est réaffirmée.

Une pratique quotidienne des horaires est à respecter

Mathématiques

Acquérir des connaissances (ex : le rectangle)

Acquérir des outils (ex : les techniques opératoires)

Acquérir des automatismes

Apprendre à résoudre des problèmes pour « agir dans sa vie quotidienne et se préparer à la poursuite d'études au collège »

Langues vivantes étrangères

L'enseignement d'une langue étrangère, déjà généralisé aux classes de CE2, CM1 et CM2, sera étendu aux classes de CP et de CE1.

Les horaires

La nouvelle organisation des horaires donnera à chaque enfant la possibilité de recevoir 2 heures d'aide individualisée chaque semaine, effectuée par un enseignant, au-delà des 24 heures de classe.

Les horaires annuels sont fixés pour chaque discipline. En Français et en Mathématiques, ils sont déclinés hebdomadairement.

Horaires CP-CE1

Champs disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire
Français	360 h	10 h
Mathématiques	180 h	5 h
EPS	108 h	9 h <i>Horaire annuel décliné en fonction du projet pédagogique de l'enseignant</i>
Langue vivante	54 h	
Pratiques artistiques	81 h	
Découverte du monde	81 h	
Total	864 h	24 h

Horaires CE2 - CM1 – CM2

Champs disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire
Français	288 h	8 h
Mathématiques	180 h	5 h
EPS	108 h	11 h <i>Horaire annuel décliné en fonction du projet pédagogique de l'enseignant</i>
Langue vivante	54 h	
Sciences expérimentales et technologie	78 h	
Culture humaniste Pratique artistique et histoire des arts Histoire – Géographie - Education civique	78 h 78 h	
Total	864 h	24 h

Un dispositif national d'évaluation

Les résultats des élèves en Français et en Mathématiques seront évalués au CE1 et au CM2 selon un nouveau protocole national d'évaluation.

Rénovation de l'apprentissage des langues

La maîtrise des langues constitue un atout essentiel pour poursuivre des études dans un pays étranger et pour rechercher un emploi, dans un environnement marqué par la multiplication des échanges dans un monde multipolaire.

Toutes ces dimensions économiques, intellectuelles et culturelles justifient la politique ambitieuse et volontariste conduite dans l'académie de Toulouse ; l'engagement des personnels dans l'enseignement rénové des langues et de l'offre de formation (3000 professeurs de langues formés en 3 ans) est à souligner, dans un contexte difficile : la grande disparité géographique de l'académie, l'hégémonie traditionnelle de l'anglais et le recul de la langue allemande.

Le **Plan de Rénovation des Langues** prévu par la Loi d'Orientation sur l'Ecole de 2005 est défini dans la circulaire ministérielle parue au BO n° 8 du 23 juin 2006.

Les objectifs de cette rénovation sont :

- de faire parvenir les élèves à la maîtrise de deux langues vivantes
- de les préparer à la mobilité européenne
- de leur offrir un enseignement rénové dans ses modalités d'organisation (dispositifs) et dans ses contenus (programmes)

Ce plan vise à :

- améliorer l'enseignement des langues vivantes, suite à l'évaluation PISA (Programme International de Suivi des Acquis)
- renforcer les capacités des élèves à l'oral

Il concerne l'enseignement des langues vivantes de l'école au lycée.

Les priorités du Plan sont :

- de privilégier l'apprentissage de l'oral,
- d'adopter le [Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues](#) (CECRL) comme base pour harmoniser les pratiques d'évaluation au sein de l'Europe et les rendre plus lisibles pour les élèves, les familles, et les enseignants, de l'école au lycée (**évaluation positive**),

Ces priorités ont entraîné (et pourront entraîner) des évolutions dans les modalités d'organisation et les contenus : **tous les programmes ont été rénovés et font maintenant référence au CECRL pour ce qui concerne les niveaux visés à la fin de chaque cycle**

- Le CECRL comporte
 - 3 paliers (A/ B/ C) correspondant respectivement à :
 - A : Utilisateur élémentaire
 - B : Utilisateur indépendant
 - C : Utilisateur expérimenté
 - et 6 niveaux (A1/ A2/ B1/ B2/ C1/ C2).
- Les objectifs visés aux différentes étapes du cursus scolaire en langues sont les suivants :
 - Le niveau A1 (niveau introductif ou découverte) pour la fin du cycle 3 (langue étudiée à l'école primaire) ou la fin de la 6^e (langue démarrée en 6^e)

- Le niveau A2 (utilisateur élémentaire intermédiaire ou usuel) : fin de 5^e (LV1) fin de 3^e (LV2). Ce niveau est exigé pour l'une des deux langues et **doit maintenant être validé pour l'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB)**.
- Le niveau B1 (niveau-seuil) pour la fin de la scolarité obligatoire : fin de 3^e (LV1), Terminale (LV2);
- Le niveau B2 (avancé ou indépendant) pour la fin des études secondaires (LV1).

De l'adoption du CECRL découlent deux mesures:

- Des dispositifs sont prévus qui permettent d'organiser l'enseignement par groupes de compétences (**groupes d'activités langagières**). Il s'agit de mettre en place des dispositifs centrés sur l'entraînement d'une activité langagière dominante au service de l'expression orale,
- Une **certification en langue vivante** est progressivement mise en place : en 2007-2008, 852 élèves de 2^{nde} (sections européennes LGT et LP) ont passé une certification externe en anglais (*Cambridge ESOL*), 547 en espagnol (*Instituto Cervantes*), 500 élèves de 3^e et 2^{nde} en allemand (*Conférence des Ministres Allemands de l'Education*).

L'adoption du CECRL entraîne de nouvelles modalités d'évaluation aux examens

- Le Diplôme National du Brevet
- Le baccalauréat : depuis deux ans, la compétence en langue (LV 1 et 2) des candidats de la filière STG est référée aux niveaux du CECRL dans les cinq activités langagières.

Les grands axes de la politique académique

- **Diversification des langues enseignées**, dès le cours élémentaire 1^{ère} année, en offrant autant que possible l'apprentissage d'autres langues que l'anglais ;
- **Cohérence du parcours des élèves et continuité des enseignements** de l'école au lycée (12 langues enseignées dans le second degré), grâce aux 215 dispositifs bilangues , tous les élèves peuvent apprendre l'anglais à l'entrée en 6^{ième} , tout en poursuivant l'apprentissage de la 1^{ière} langue étudiée à l'école ;
- **Excellence** de certains parcours : les sections européennes (288), internationales (3), les pôles linguistiques concernant les langues à faible diffusion : chinois, arabe, portugais, russe, italien, japonais...

Une commission académique des langues a été mise en place afin de veiller à la diversité de l'offre et à la cohérence des parcours de langues proposés, de diffuser une information aux établissements, aux élus, aux parents et aux élèves.

La rénovation de l'enseignement des langues prévoit l'entraînement à **cinq activités langagières** représentant les **compétences de réception**, compréhension de l'écrit et compréhension de l'oral, et les **compétences de production**, expression orale en continu, expression orale en interaction et expression écrite.

Des objectifs de progression pour chaque étape de la scolarité

Le progression de l'apprentissage des langues vivantes se mesure à l'aide de l'échelle des niveaux fournie par le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL) . Cette échelle comporte trois paliers définissant le degré de maîtrise (A , B , C) le niveau A2 est requis en fin de scolarité obligatoire (socle commun) et validé au brevet des collèges (DNB).

Une certification européenne en langue, gratuite et reconnue internationalement, est proposée dans l'académie depuis 2006 aux germanistes (500 élèves A2 en 3^{ième} et B1 en 2^{nde}) et , dès cette année , aux élèves volontaires des sections européennes en anglais, 852 élèves de seconde et espagnol (547).

L'accès dans les écoles et établissements de l'académie aux outils multimédias (internet, CD-Rom, MP3, ENT...) dans des Espaces-langues permettent une individualisation des parcours, en classe, mais également dans le cadre de l'accompagnement éducatif et des stages de remise à niveau.

L'objectif essentiel de ce plan est de favoriser la maîtrise d'au moins deux langues par les élèves à l'issue de leur scolarité.

Rénovation de la voie professionnelle

Le processus en cours de rénovation de la voie professionnelle traduit l'investissement de l'Etat en faveur de la réussite des élèves qui choisissent le lycée professionnel : il s'agit tout à la fois de hausser le niveau général de formation en développant fortement l'accès au baccalauréat professionnel en 3 ans, et de donner à tous les élèves la possibilité d'obtenir un diplôme de niveau V.

Les objectifs de la rénovation de la voie professionnelle consistent à :

- diminuer le taux de jeunes quittant prématurément l'école ;
- augmenter à 85% le pourcentage de jeunes ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire.

Les axes de la rénovation de la voie professionnelle

Il s'agit d'augmenter le niveau de qualification pour tous les jeunes, en offrant la perspective pour un maximum de jeunes d'obtenir un diplôme de niveau IV et, pour tous, d'obtenir un diplôme de niveau V, en tenant compte des perspectives d'insertion selon les domaines professionnels.

Lutter contre les sorties sans diplôme

Favoriser l'accès et la réussite au CAP, au BEP et au Baccalauréat professionnel préparé en 3 ans

- en développant des démarches et des organisations pédagogiques permettant de lutter ;
- efficacement contre le décrochage scolaire ;
- en développant, au sein du service public d'éducation, une offre répondant aux besoins particuliers des élèves, notamment issus de 3^{ème} SEGPA ; c'est ainsi que **276 places réparties dans 18 classes créées à la rentrée 2008 viennent augmenter de manière significative l'offre de formation CAP sous statut scolaire.**
- en renforçant les liens SEGPA / EREA / LP afin de favoriser l'accès et la réussite des élèves les plus en difficulté à un diplôme de niveau V dans une offre de proximité suffisante.

Augmenter le nombre de jeunes validant un niveau IV de formation

- en agissant sur leur motivation par la perspective directe d'un baccalauréat, dans le cadre d'un cycle de formation de 3 ans ; c'est ainsi que **sont proposées aux élèves sortants de 3^{ème} de collège 1886 places réparties dans 91 classes de Bac Pro 3 ans.**
- en donnant une meilleure lisibilité à l'offre de formation en l'organisant, à partir des analyses des CPC, soit en filières, soit en champs professionnels élargis, avec des niveaux IV et des niveaux V, en tenant compte des perspectives d'insertion et en permettant une spécialisation progressive ;
- en permettant des parcours individualisés et des passerelles (bifurcations dans le parcours)

Favoriser la réussite de tous les jeunes

- en leur permettant d'élaborer progressivement leur projet de formation depuis la classe de 5^{ème} jusqu'à la terminale, les élèves doivent pouvoir bénéficier des dispositifs mis en place par les établissements, en fonction des besoins : découverte des métiers, visites d'établissements, entretiens personnalisés ;
- en incluant une certification intermédiaire pour les jeunes engagés dans un cursus de formation vers le baccalauréat professionnel ;
- en faisant évoluer la carte des formations au regard des perspectives d'emploi, tout en proposant une offre de formation de proximité diversifiée.

Augmenter progressivement le nombre de jeunes, titulaires d'un baccalauréat professionnel, diplômés de l'enseignement supérieur.

Elever le niveau de formation des jeunes suppose également de faciliter leur accès à l'enseignement supérieur avec les meilleures chances de réussite possibles. A cet effet, il convient de :

- d'informer les jeunes sur la poursuite d'études la mieux adaptée à leur cursus scolaire. L'accès aux DUT et aux BTS, diplômes de la voie technologique, qui sont préparés respectivement dans les IUT au sein des universités, et dans les STS au sein des lycées, est à recommander aux bacheliers professionnels de bon niveau, de préférence aux autres formations supérieures. Le BTS est, à court terme, le diplôme supérieur qui correspond le mieux à une poursuite d'études après un baccalauréat professionnel.
- définir des modalités pédagogiques permettant d'améliorer la réussite en BTS des étudiants issus de baccalauréats professionnels.

Les enseignants de la voie professionnelle

Les professeurs sont les premiers impliqués dans la rénovation de la voie professionnelle. Le volet ressources humaines de cette rénovation doit comporter plusieurs mesures les concernant qui porteront essentiellement sur la formation et les modalités d'exercice du métier.

Résultats

Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Taux de réussite	2008	2007
3 ^{ème} Collège	87,3 %	86 %
3 ^{ème} Technologique	79,1 %	83,37 %
3 ^{ème} Professionnelle	57,3 %	78,44 %

Le C.A.P. et le B.E.P.

Taux de réussite	2008	2007
C.A.P.	80,6 %	82,1 %
B.E.P.	79,1 %	78,3 %
Mention complémentaire	82,5%	78,7 %

Le Baccalauréat

Taux de réussite 2008	Taux de réussite 2007
Bac général : 90,5 % <ul style="list-style-type: none">• Série ES : 89,5 %• Série L : 87,7 %• Série S : 92 %	Bac général : 90,1 % <ul style="list-style-type: none">• Série ES : 91,1 %• Série L : 87,1 %• Série S : 90,6 %
Bac technologique : 83,9 % <ul style="list-style-type: none">• Hôtellerie : 80,8 %• SMS : 88,7 %• STI : 80,0 %• STL : 89,7 %• STG : 84,0 %• Danse, Instruments : 100%	Bac technologique : 82,2 % <ul style="list-style-type: none">• Hôtellerie : 87,3 %• SMS : 79,9 %• STI : 83,0 %• STL : 88,7 %• STG : 81,3 %• Danse, Instruments : 90,0 %
Bac professionnel : 79,7 % <ul style="list-style-type: none">• Production : 81,9 %• Services : 77,9 %	Bac professionnel : 78,8 % <ul style="list-style-type: none">• Production : 79,7 %• Services : 78,2 %
Total général : 86,8 %	Total général : 85,9 %

Santé scolaire

La politique de santé de l'académie repose sur une attention soutenue aux évolutions du terrain dont le suivi est assuré par des enquêtes épidémiologiques régulières. Les indicateurs qui s'en dégagent ont contribué à l'élaboration du **Plan régional de santé publique Midi-Pyrénées 2005/2009** dans lequel la politique de santé de l'académie s'inscrit en toute logique autour de six grands axes :

- promouvoir des habitudes de vie saine et des comportements favorables à la santé ;
- diagnostiquer précocement les troubles du langage, faciliter les prises en charge et l'intégration des élèves concernés ;
- améliorer, quantitativement et qualitativement, l'accueil des élèves handicapés, inadaptés ou malades ;
- développer l'éducation à la sexualité comme une composante de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen, en particulier pour contribuer à diminuer le nombre d'interruptions volontaires de grossesse et de contamination par des infections sexuellement transmissibles (dont le VIH) ;
- mener des actions visant à améliorer la santé mentale des enfants et adolescents (trouble du comportement, conduite suicidaire, etc...) ;
- développer la prévention primo-secondaire de la consommation des produits psychotropes.

Les points forts pour l'année scolaire 2008- 2009

- Enquêtes épidémiologiques

Le service médical de l'académie de Toulouse pilote, au plan national, l'enquête quadriennale Health Behaviour in School-aged Children menée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé dans 42 pays. La présentation des données françaises de la dernière vague d'enquête, publiées par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (« La santé des élèves de 11 à 15 ans en France et à l'étranger ») feront l'objet d'une conférence de presse mardi 2 septembre à la Maison de la Chimie à Paris sous l'autorité du Directeur de l'INPES et du DGESCO. Les résultats du sur-échantillon régional, réalisé en collaboration entre le service médical et le service infirmier, seront présentés mardi 7 octobre sous l'autorité du recteur au lycée Saint-Sernin à Toulouse. Cet ensemble de données sera pris en compte lors de l'élaboration du prochain projet académique.

- Troubles du langage

La politique académique de dépistage repose pour l'ensemble des élèves, au cours de leur sixième année, sur un dépistage infirmier, un bilan pédagogique et le recueil d'informations médicales auprès des familles. A partir des informations ainsi recueillies, les médecins de l'éducation nationale déterminent les enfants qui justifient d'un examen plus approfondi. Au cours de l'année écoulée, 27 367 élèves ont bénéficié du bilan de premier niveau (réalisé par l'infirmière) puis pour 17 710 d'entre eux du bilan approfondi (réalisé par le médecin) ce qui a donné lieu à 1 619 orientations vers un orthophoniste, 644 vers un CMP (centre médico-psychologique) et 141 vers un centre de référence dyslexie. Cet effort se poursuivra en 2008-2009 afin de tendre vers l'objectif d'une couverture à 100 % en ce qui concerne le bilan de premier niveau (contre 86 % en 2007-2008 et 74 % en 2006-2007).

- Accueil des élèves handicapés

Ce volet a fait l'objet d'un important travail au cours de l'année 2007-2008 et se poursuivra en 2008-2009. On relèvera en particulier :

- La publication en juillet 2008 des actes de l'université d'été INSERM-académie de Toulouse, "Autonomie et Apprentissage", préfacée par Patrick Gohet, Délégué interministériel aux personnes handicapés, dont la diffusion sera assurée à partir de septembre 2008,

- La finalisation du projet "Créative" a abouti, à partir d'une enquête de terrain auprès des élèves handicapés et valides et de tests menés en classe, à la production par une équipe de professeurs et de médecins d'un DVD pédagogique, *Tous ensemble au collège*. Ce DVD a pour objet de faciliter l'acceptation des élèves handicapés par les élèves valides en proposant aux enseignants chargés de l'éducation civique des témoignages en situation scolaire et des séries d'activités. *Tous ensemble au collège* sera présenté début novembre à Pamiers lors d'une conférence de presse tenue par Monsieur le recteur. Il sera ensuite remis gratuitement à chacun des collèges de l'académie.

- Santé mentale

Au cours de l'année écoulée, l'académie de Toulouse a contribué, en lien avec la DRASS et le Service universitaire de pédo-psychiatrie, à la mise en œuvre du programme national "formation des médecins de premier recours" en mettant en place une formation commune aux médecins de l'éducation nationale, de PMI (protection maternelle et infantile) et aux généralistes libéraux sur le dépistage précoce des troubles des santé mentale de l'enfant et de l'adolescent et leur prise en charge en réseau dans cinq départements. Cette formation se poursuivra cette année dans les départements de Midi-Pyrénées qui est ainsi la première région de France à réaliser ce programme dans son intégralité

S stages de remise à niveau

Le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos a souhaité la mise en place de stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 qui rencontrent des difficultés scolaires. Trois sessions sont proposées aux élèves pendant les vacances scolaires, printemps, juillet et août.

Lors des vacances de printemps, **54 855 élèves** des 8 départements de l'académie ont assisté à ces stages gratuits encadrés par des enseignants volontaires. Au total, près de **350 stages** ont été organisés pendant ces vacances.

Pour les sessions organisées en juillet et août, près de **3 146 élèves** ont bénéficié de ce soutien scolaire, grâce à l'implication de **689 professeurs des écoles volontaires**. Programmée sur cinq jours, à raison de 3 heures d'enseignement quotidien, chacune des sessions permettra aux élèves une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques.

Concrètement, plus de **691 modules** sont organisés dans les huit départements de l'académie, avec une fréquentation plus importante en Haute-Garonne..

A cette occasion, les enseignants remettront aux élèves les cahiers de vacances **Mon cahier d'Europe**, sur le thème de la découverte des vingt-sept pays de l'Union européenne, dont une version interactive est proposée à tous les élèves sur le site www.moncahierdeurope.education.fr

A l'issue de ces sessions de stages de remise à niveau un bilan global de l'année 2008 sera effectué et permettra d'évaluer leur impact sur la scolarité et les compétences des élèves.

Effectifs concernant l'académie

Effectifs - Juillet			Prévisions d'effectifs - Août		
Modules de stage (groupes)	Enseignants impliqués	Élèves concernés CM1+CM2	modules de stage (groupes)	Enseignants impliqués	Élèves concernés CM1+ CM2
275	275	1 233	416	4 14	1 913

Vacances scolaires

Rentrée scolaire des enseignants	Lundi 1 ^{er} septembre 2008
----------------------------------	--------------------------------------

Rentrée scolaire des élèves	Mardi 2 septembre 2008
-----------------------------	------------------------

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués

Vacances de la Toussaint	samedi 25 octobre 2008	jeudi 6 novembre 2008
Vacances de Noël	samedi 20 décembre 2008	lundi 5 janvier 2009
Vacances d'hiver	samedi 7 février 2009	lundi 23 février 2009
Vacances de printemps	samedi 4 avril 2009	lundi 20 avril 2009
Vacances d'été	jeudi 2 juillet 2009	mercredi 2 septembre 2009